Jean SOANEN
et
Jean-Baptiste MASSILLON

par Marcel LAURENT

Jean Soanen, Jean-Baptiste Massillon : deux grands évêques du XVIII[e] siècle. Leur carrière, malgré la différence d'âge (Soanen a seize ans de plus que Massillon) appelle invinciblement le parallèle. Mêmes origines sociales (la bourgeoisie de Province). Même fidélité à la Congrégation de l'Oratoire : ils firent toutes leurs études dans les collèges oratoriens puis y devinrent professeurs à leur tour. Même éloquence, et même succès de leur prédication devant la Cour, à quelques années d'existence. Même réputation inattaquable, d'intégrité morale de deux évêques pareillement attachés à leur diocèse. Mêmes liens étroits avec l'Auvergne. Soanen est né à Riom, ancienne capitale de la province. C'est à l'immense diocèse auvergnat de Clermont que Massillon consacre les dix-neuf années d'un fécond apostolat. Toutefois la comparaison devait se muer en antithèse au moment d'aborder le chapitre des attitudes à l'égard des querelles religieuses qui déchirèrent le siècle. D'un côté, l'adversaire acharné de la Constitution Unigénitus, Jean Soanen, résiste à tous les pouvoirs et subit les condamnations de l'Eglise officielle. De l'autre, J.-B. Massillon fait figure de conciliateur et s'interdit tout écart en dehors de la plus rigoureuse orthodoxie. Non conformisme militant contre conformisme d'un nanti ? On aurait tort de forcer le contraste. La divergence des positions théoriques n'entraîne pas obligatoirement la révision des sentiments d'estime réciproque. L'idée passe par le creuset du tempérament, et l'adversaire contre lequel il faut croiser le fer n'est pas forcément un ennemi. La situation est délicate, qui transforme le confrère de l'épiscopat, toujours aimé et respecté, en diocésain malgré lui, en paria dangereux. Il serait cependant simpliste d'imaginer uniquement l'amertume chez le proscrit, et uniquement de la dureté ou du dédain chez l'évêque qui a approuvé la décision de l'Autorité. Parfois, la charité tempère l'orthodoxie et la compréhension fraternelle tempère le juste ressentiment.

Nous aurions voulu consolider et étoffer le parallèle par une chronique plus précise des relations entre Soanen et Massillon et, pour nuancer notre biographie psychologique comparée, «exploiter» des textes plus nombreux. Malheureusement, très rares, en dehors de la période de l'exil à La Chaise-Dieu, sont les écrits où les deux hommes ont exprimé leurs appréciations réciproques. Ainsi sommes-nous réduit, la plupart du temps, à défaut de témoignages plus intimes, à considérer les manifestations publiques de leurs opinions respectives. Encore pour Massillon, ces occasions sont-elles

peu fréquentes.

Les historiens ont beaucoup disserté sur le «jansénisme» ou le «non-jansénisme» de Massillon. Nous avons déjà eu maintes fois à remarquer combien le terme de «jansénisme» est impropre, qui paraît supposer l'existence d'une doctrine de Jansénius et de ses sectateurs. En réalité, si nous nous efforçons de dépasser le détail des controverses, leurs développements intempérants où les adversaires succombent à la tentation du verbalisme et durcissent en formules le donné nuancé de la vie intérieure, nous constatons que sont face à face deux familles d'esprit, deux conceptions du catholicisme psychologiquement, sinon doctrinalement, opposés : d'un côté, l'insistance porte sur la gravité, le sérieux de la religion. Le vrai chrétien, dans cette perspective, se refuse aux déformations, aux affadissements et aspire à la pureté des origines. Pour lui, il est des vérités dont l'éclat ne saurait être terni. Le «jansénisme» que nous appellerions plus justement «augustinisme», fidélité de Port - Royal à la tradition, a deux soucis majeurs : d'abord affirmer la toute-puissance divine qui agit dans l'homme par la Grâce - puis, veiller à sauvegarder la rigueur des principes de la morale, la séparation qui doit subsister entre les valeurs que prône le «monde» et les valeurs utiles au salut des âmes.

D'un autre côté, se décèle une certaine tendance à concilier les valeurs mondaines avec les valeurs de la foi, à majorer la part de volonté humaine dans l'opération du salut, à atténuer, sinon à effacer, les stigmates du péché originel, à recommander l'indulgence plutôt que la sévérité à l'égard des manquements à la loi divine. Ce catholicisme-là est plus ou moins entaché de l'humanisme que la Renaissance a dressé contre le théocentrisme médiéval. Il est mû également par les préoccupations d'apostolat : il veut gagner des adeptes sans les effrayer outre mesure.

Parmi les deux troupes, dont le conflit permanent est peut-être un signe de vitalité du christianisme, il est facile de discerner des combattants d'avant-garde, ardents aux escarmouches, et une masse moins aventureuse, qui se dérange seulement lors des coups décisifs. Par des degrés insensibles, on s'achemine des partisans convaincus aux sympathisants. Les uns et les autres cependant demeurent d'accord sur une profession de foi dont nous venons de définir le contenu.

Pour la compréhension de notre exposé il sera bon de ne pas négliger un augustinisme, «de base», large, diffus et pourtant ferme sur l'essentiel, renforcé en son **credo** par les progrès incessants d'un molinisme également diffus, mâtiné d'ultramontanisme.

L'éducation oratorienne

Sainte-Beuve dans l'éloquence de Massillon et dans sa vocation

conciliatrice un reflet de la douceur provençale. Il célèbre «ses dons naturels de la parole et de la persuasion, qui ont distingué tant d'hommes éminents sortis de la même contrée, et qui semblent un héritage ininterrompu de l'ancienne Grèce». Développement séduisant, mais cette hypothèse sur la persistance de l'atticisme en notre Midi méditerranéen ne quitte pas le domaine des généralités. Les biographes à l'ancienne mode s'attardent aux évocations faciles. «Massillon, écrit l'un d'entre eux (1), grandit sous le beau ciel à la brise embaumée, au milieu des riantes campagnes de sa douce patrie. Il va souvent au bord de la mer dont les flots agités l'instruisaient déjà de l'inconstance de notre propre cœur qu'il devait plus tard si bien connaître». Ainsi des ecclésiastiques lettrés du XIX^{e} siècle s'offraient une escapade au pays de l'idylle, prodiguant parfois l'adjectif et le cliché au-delà des limites permises. Il ne resterait plus aux biographes de Soanen qu'à riposter par le couplet sur «les rudes rochers d'Auvergne», dont leur héros imiterait la fermeté. Malheureusement pour ces biographes téméraires, il n'est pas que des montagnes en Auvergne et, justement, Soanen, né à Riom, capitale du pays limagnien et du Marais, est issu d'une famille qui venait de la région thiernoise : bords de la Dore et Varenne de Lezoux (2). Soanen est un homme de la plaine. Pas de précipices effrayants, pas de blocs escarpés pour prédisposer son enfance aux sombres pensées mais, bien au contraire, les moissons plantureuses, les prairies bien arrosées de la banlieue riomoise.

Nous serions en un terrain plus solide que celui des amplifications littéraires si nous nous penchions sur les deux petites villes où nos deux héros ont vu le jour et vécu leurs jeunes années. Comment y était réglée la vie sociale ? Quels étaient les rapports entre les diverses classes ? Quel était le degré d'intensité de la vie intellectuelle et religieuse ? La situation d'Hyères ne devait pas différer tellement de celle de Riom avec, cependant, à l'avantage de Riom, une nette prédominance, en cette ville, de la bourgeoisie pourvue d'offices de judicature, depuis les plus hautes magistratures de la sénéchaussée et du présidial jusqu'aux plus modestes charges comme celles des procureurs. Jean Soanen a derrière lui toute une lignée - surtout par la famille maternelle des Sirmond - de ces bourgeois probes et travailleurs, véritable élite de la province, souvent alliés à la noblesse, détenteurs, par l'hérédité des charges, du pouvoir administratif réel.

Les parents ont à cœur d'«élever leurs fils dans les lettres pour en faire des hommes de robe longue et les rendre aptes aux dignités» (3). Bien que d'Alembert ait, dans son «Eloge à l'Académie», exagéré la modestie des origines du grand orateur, et bien que le père de J.-B. Massillon, François Massillon, ou Masseillon, époux d'Anne Brune, exerçât les fonctions de notaire, très vraisemblablement la famille du notaire hyérois était mois élevée dans la hiérarchie sociale que ne l'était, sinon la famille du procureur riomois Mathieu

Soanen lui-même, du moins la famille de Gilberte de Sirmond qu'il épousa le 16 février 1638, «entant, dit l'un des meilleurs biographes modernes de l'évêque de Senez, la tige des Soanen sur un antique et illustre estoc (4)».

Toutefois, plus déterminante encore que la position matérielle de leurs familles, fut, pour les deux jeunes gens, l'éducation dont ils bénéficièrent au collège des Pères de l'Oratoire. Il existe comme une harmonie préétablie entre la petite et moyenne bourgeoisie provinciale, attachée à la pratique rigoureuse des vertus, nourrie d'une foi inentamée, et l'enseignement oratorien. Même piété grave, même sérieux dans les choses de la religion, même méfiance à l'égard de l'ostentation et des falbalas de la dévotion à l'espagnole. Les Oratoriens ont adopté - et c'est ce qui explique leur succès - une méthode pédagogique visant à l'acquisition des notions pratiques et mêlant à la formation humaniste un modernisme de bon aloi. Outre le latin et le grec, figurent au programme des classes : le français, les mathématiques (comprises dans le cours de philosophie), les langues étrangères. L'histoire fut toujours en faveur à l'Oratoire. Il s'y ajoutera de plus en plus la géographie. L'histoire locale même y est étudiée. Les exercices littéraires publics, où sont conviées les autorités de la cité, resserrent les liens entre le collège et l'ensemble de la population.

Comme l'enseignement est gratuit (démocratisation remarquable pour l'époque), dans le cas de Riom au moins, et comme les Pères, soucieux avant tout d'éducation morale, maintiennent le contact avec leurs anciens élèves, les collèges de l'Oratoire ont façonné les générations à l'intérieur de ces communautés particularistes de l'Ancienne France que constituent les petites villes.

A propos du collège de Riom - sur lequel nous sommes le mieux renseignés - il est curieux de noter, d'abord, que Massillon faillit y enseigner dans la chaire de philosophie, puis qu'il s'intéressa de près à cette maison lors de son épiscopat. Un de ses neveux y enseignait. L'évêque libéra les Pères de la suspicion qui pesait sur eux. Il leur rendit leurs anciennes prérogatives.

Nous nous imaginons aisément quelle imprégnation classique durent subir, sous des maîtres compétents et consciencieux, deux jeunes garçons doués. Ils s'y entraînèrent à une latinité impeccable, Soanen ayant, de plus, la chance de fréquenter les sociétés distinguées d'une ville qui était renommée pour être la capitale du beau latin. Nous savons peu de choses sur la marche des études de nos deux brillants sujets, sur leurs découvertes des textes et des auteurs, sur leurs préférences littéraires. Un fait est certain, cependant : Massillon était attentif à l'actualité et dut lire les pièces de Racine peu d'années après leur publication. Sa piété ne nuisait nullement à son ravissement devant les beautés de la poésie

racinienne. Tout jeune régent d'humanités, puis de rhétorique, à Montbrison, il apprenait par cœur les tragédies du poète, et, dans beaucoup de sermons, nous trouvons des réminiscences de ses lectures. Le goût de Massillon l'a-t-il porté également vers les arts plastiques ? On lui a attribué une «Vie du Corrège», ouvrage qui se serait perdu. Il faut avouer que la rencontre eût été heureuse entre ces deux maîtres de la suave harmonie et de la pureté des contours.

J. Soanen n'a pas dû être aussi ouvert à l'expérience esthétique encore que nous ignorions tout de ses enthousiasmes d'adolescent et de son contact avec la poésie cornélienne, par exemple, pendant ses années de collège. Très tôt sans doute, il dédaigna les vanités qui flattent les sens et ce n'est pas lui qui se fût tourmenté pour l'embellissement de son palais épiscopal.

La formation oratorienne n'était peut-être pas sans défaut. On l'a rendue responsable d'une certaine insuffisance du substrat théologique dans les œuvres oratoires de Massillon. Il est exact aussi que l'évêque de Senez, s'il est un jouteur émérite dans le maniement des arguments, s'en tient au fond dogmatique le plus assuré et ne se risque guère aux spéculations métaphysiques trop gratuites. La virtuosité dialectique n'est pas le fort des deux prélats. Tous les deux, par contre, se plièrent certainement avec docilité et avec plaisir à un système scolaire qui exigeait énormément de l'élève mais l'équipait, pour toutes les circonstances de la vie, d'un bagage aux inépuisables ressources.

Les annecdotes fleurissent. Authentiques ou empruntées à un **corpus** de «mirabilia» interchangeables, elles soulignent les signes précoces du génie. Le jeune Massillon, encore tout enfant, après avoir entendu le sermon d'un prédicateur, le répéta en entier devant ces camarades. «Que pensez-vous de lui ?» dirent un jour, à leur régent les condisciples de J. Soanen, alors que le jeune garçon, élève de troisième, se tenait à l'écart du groupe. «Je crois voir, répondit-il, un petit évêque qui tonne en chaire» (5). Le prestige des maîtres oratoriens a joué un rôle prédominant dans l'orientation des deux sujets d'élite, et l'un et l'autre durent s'arracher à des influences contraires. Les parents de J.-B. Massillon le destinaient aux carrières profanes. L'exemple des prêtres qui l'initièrent à la vie de l'âme et de l'esprit ne put manquer de l'aider dans la douloureuse résistance dont sa paraphrase morale des Psaumes (Psaume XXVI) porte témoignage : «Faut-il, grand Dieu, que ceux qui ont le bonheur de vouloir se consacrer à vous ne trouvent que des contradictions dans leurs proches selon la chair... Tous les efforts que mes proches feront pour vous ravir mon âme immortelle et la sacrifier à leurs vues humaines seront inutiles.» Sa détermination est héroïque : «En vain on me fait espérer de grands établissements dans le monde... Ouvrez-moi les portes de votre sanctuaire.» Quant à Jean Soanen, il était encore en classes d'humanités (notre seconde actuelle) lorsque,

étant allé passer ses vacances à Billom, les Jésuites, qui possédaient dans cette ville un important collège, «firent des tentatives pour le faire entrer dans la Société». Tout semblait le pousser à accepter. Comment le petit-neuveu de P. Sirmond, du célèbre confesseur de Louis XIII, oserait-il être infidèle à la Compagnie ? Il ne se laissa pourtant pas intimider. Déjà la prêtrise, pour lui, était inséparable de l'image attirante que lui avaient offerte ses bons maîtres riomois.

C'est dans leur cité natale, au cœur de paysages où ville et campagne s'interpénètrent, au milieu de leurs familles et fermement enracinés, qu'ils ont fait leurs premières études. Eloignés ensuite du pays de leur enfance et de leur jeunesse, ils gardèrent un tendre souvenir, même si la mode littéraire du temps bannissait comme peu convenables les confidences et les évocations descriptives dans les genres nobles, tels que le sermon ou le traité de controverse, voire même la littérature épistolaire. Il est inutile de chercher des traces précises d'événements vécus ou de visions de nature vraiment contemplées, dans les oeuvres oratoires des deux prélats ou dans leur correspondance, en dehors d'allusions rapides, toutes abstraites et morales.

Les livres, en l'occurrence les Livres Saints, sont, pour eux, plus que l'expérience directe, la source où puiser la poésie de la nature. Quoi qu'il en soit, cet amour pour la cité natale, qu'ils conservèrent pieusement, a-t-il été payé de retour, nous voulons dire : Hyères et Riom ont-elles été reconnaissantes envers leurs illustres fils ? Hyères se souvient. On montre la maison de Massillon. Une rue principale porte son nom. Sa statue, détruite, a été remplacée. Mais Massillon est une gloire avouable. Il n'en est pas de même pour Soanen, moins dans la ligne conformiste. Il n'a pas été possible jusqu'à maintenant d'obtenir des autorités municipales l'aumône du plus petit bout de rue rappelant son nom. L'évêque de Senez est totalement inconnu à Riom. On en viendrait à penser que, en pleine période de réconciliation, certains comptes ne sont pas pleinement réglés, ni certaines haines éteintes.

L'Oratoire a «mauvaise réputation» pendant tout le XVII^{e} et le XVIII^{e} siècle et ses deux disciples d'élite, de Riom et d'Hyères, n'ont pas pu ne pas ressentir vivement les attaques dont cette congrégation qu'ils chérissaient était l'objet. Bien avant la Constitution Unigenitus, la Congrégation de l'Oratoire a été en butte aux tracasseries du pouvoir et de la Société de Jésus. Le P. Bourgoing obtint difficilement de tous ses confrères la signature du Formulaire et il fallut pour cela l'ordre du roi (Assemblée de 1658). A l'Assemblée de 1661 les PP. Juanet, Du Breuil, Séguenot, nommés visiteurs et assistants, n'eurent pas l'approbation de la Cour et furent exilés. Le généralat du P. Senault fut moins agité, malgré l'exclusion du P. Géret. Avec le P. de Sainte-Marthe, la conciliation est à l'ordre du jour. Il espéra cependant en vain une approbation des

sentiments de l'Oratoire par les évêques. Les affirmations de soumission au roi n'empêchèrent par les attaques des Jésuites ni les deux exils du P. de Sainte-Marthe, le premier, temporaire, à Saint-Paul-aux-Bois ; le second, définitif, à Effiat (tout près de Riom), après l'Assemblée de 1690. Le vieil Oratorien, abreuvé d'humiliations, observait naïvement au P. de la Chaise : «Il y a trente ans que votre Compagnie cherche notre péché, je veux dire le jansénisme sans avoir pu le trouver.» Plus tard, le P. Tellier jugera l'Oratoire d'une sentence sans appel : «L'Oratoire est une assemblée séditieuse, une république fondée au sein d'un Etat monarchique.» Le crime de «mauvais esprit», assimilé à celui de lèse-Majesté, est évidemment impardonnable !

On s'imagine dans quelle atmosphère se sont poursuivies les études oratoriennes de nos deux futurs prélats qui voyaient leurs maîtres soupçonnés, et, parfois, victimes d'injustes sanctions. Le jeune Massillon, alors étudiant en théologie, apprend, en 1684, le départ de l'Oratoire des P P. Duguet et Quesnel. Les dispositions peu favorables du roi à l'égard de l'Oratoire nuisent au développement des collèges. La Congrégation doit refuser les propositions des villes désireuses d'abriter ces établissements que nous dirions d'enseignement secondaire. Pourtant, Louis XIV n'a pas entièrement retiré sa confiance aux Oratoriens : il les charge de la conversion des protestants dans trente-cinq diocèses.

Les Oratoriens riomois n'échappèrent pas aux persécutions. C'est à peu près à l'époque où Jean Soanen étudiait au collège que s'élevèrent des difficultés pour l'établissement du cours de théologie. Le cours fut d'abord interdit le 8 novembre 1660, et il fallut l'intervention de la reine, sollicitée par le P. Senault, pour qu'un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 10 janvier 1661, homologuât le contrat passé le 13 juin 1660 entre les consuls de la ville de Riom et l'Oratoire. En 1664, fut expulsé le P. Michel Grinjon, étudiant en théologie, qui avait faussement accusé de jansénisme son professeur le P. Claude Bozanier et l'avait dénoncé à l'évêque de Clermont. Les Pères riomois se défendirent bien et, pour éviter les réactions violentes de l'étudiant si pointilleux en orthodoxie, ils le firent expédier, par le P. visiteur, à Lyon, où on lui signifia sans bruit son exclusion. Plus tard éclaterait, à Riom, encore, l'affaire du P. Galipaud, professeur au collège de 1688 à 1692. Toujours le même procédé : dénonciation au grand vicaire, M. De Champflour, du cours de ce Père sur la grâce. L'évêque capitula et l'affaire fut classée. Moins heureux, le P. Michaelis, professeur de philosophie, dont un cahier sur la conversion avait été condamné par les évêques de Clermont et de Saint-Flour, dut quitter Riom (1710).

Nous ne savons pas si les jeunes Jean Soanen et Jean-Baptiste Massillon prirent, dès le début, formellement position sur les querelles du temps, mais comment n'auraient-ils pas professé un

port-royalisme du cœur? Ils furent à jamais imprégnés du sentiment inébranlable de la toute-puissance divine, de la croyance en l'action de la grâce n'excluant d'ailleurs pas la participation de la volonté humaine. Ils apprirent à placer très haut l'idéal chrétien, à pourchasser les compromissions avec le péché. Surtout, ils furent marqués par l'idée sublime du prêtre que le cardinal de Bérulle avait léguée à l'Oratoire : «Le prêtre doit être à l'état d'hostie (6).» Le maintien de la dignité du sacerdoce sera une des règles majeures de leur ligne de conduite épiscopale. Dans son «Sermon sur le petit nombre des élus», Massillon dit sa douleur devant des ministres de la religion oublieux de leur caractère sacré : «Les pierres du sanctuaire se traînent indignement dans la boue des places publiques et le prêtre est devenu semblable au peuple.» Soanen, dans son «Sermon pour le saint jour de Pâques» (7) délimite les deux domaines : celui des grands de ce monde ; celui des représentants de Jésus-Christ ici-bas : «Les ambitieux ne connaissent de puissance que celle qui tend au gouvernement de ce Monde, et qui a rapport à des avantages terrestres et charnels ; mais, au contraire, les Ministres de Jésus-Christ ne s'occupent que des choses du Ciel, et leur Ministère n'a pour objet que le salut des Peuples, la conversion des mœurs et le triomphe de la foi .» Les deux évêques seraient pareillement scandalisés devant la doctrine toute différente qui triomphe de nos jours.

Les étapes de la formation scolaire se présentent dans un ordre très semblable chez Soanen et chez Massillon. Soanen étudie au collège de Riom, jusqu'en novembre 1661, date à laquelle il est reçu à l'Institution de l'Oratoire de Paris. (8). Le jeune garçon n'a pas encore quinze ans. Peut-être a-t-il achevé seulement sa troisième. Si nous nous en rapportons aux registres de la Congrégation, la chronologie apparaît comme suit : à Paris, en 1661, 1662, 1663, études sous la direction spirituelle du P. Quesnel. A l'examen, du 10 septembre 1662, il est noté ainsi : «Bon esprit, pieux, promet beaucoup» - en 1663-1664, à Troyes, étudiant en physique (visite du 13 octobre 1663) - en 1667-1668, toujours à Troyes, il est régent de troisième (visite de juillet 1668). La chronologie n'est plus aussi précise pour les autres «postes» occupés par Soanen. Ce qui est sûr, c'est qu'il enseigna les humanités à Notre-Dame de Grâce en Forez, à Beaune ; la rhétorique à Dieppe, où il fut ordonné prêtre en 1671, à l'âge de vingt-quatre ans. Il revint ensuite à Riom comme régent de rhétorique. Il retourna à Paris au séminaire Saint-Magloire pour y étudier la théologie. Y ayant retrouvé le P. Quesnel, il revoit les dissertations de celui-ci sur saint Léon au point de vue de la latinité, tellement, dit le biographe de Soanen, «il possédait parfaitement les auteurs classiques». En 1676, ses supérieurs l'envoient à Vienne aider le P. Cocquery à organiser le séminaire où les Pères de l'Oratoire avaient été appelés par l'archevêque, Henry de Villard. Il gagne l'amitié du prélat, mais, en novembre 1679, il quitte Vienne pour Lyon où il se prépare au carême qu'il doit prêcher à l'abbaye de

Saint-Pierre en 1681. Sa carrière oratoire commence vers sa trente-quatrième année.

Après le petit collège de l'Oratoire, à Hyères, le collège de l'Oratoire de Marseille, fondé en 1625, reçoit le jeune J.-B. Massillon vers sa quinzième année (1678). Le 11 octobre 1681, au moment où Soanen remporte ses premiers succès d'orateur sacré, le futur évêque de Clermont entre à l'Institution d'Aix, noviciat de la Congrégation. (9) Il a dix-huit ans et n'a donc pas attendu vingt-deux ans, comme le prétend le cardinal Grente, pour se décider à ce choix. Probablement, il avait fait sa rhétorique et sa philosophie avant de venir à Aix. Il consacre une année à la retraite et va étudier la théologie au séminaire d'Arles (23 septembre 1682-19 septembre 1684). Il eut là, comme maître, Quiqueran de Beaujeu, un de ceux que l'on nomma les Quatre Evangélistes de l'Oratoire, entendez : les plus prestigieux prédicateurs ; les trois autres étaient Mathieu Hubert, Pompone Guibert et Jean Soanen. Quiqueran de Beaujeu devait occuper le siège épiscopal de Castres. Un biographe de Massillon nous conte que, lors d'un passage à Arles, un «homme de mérite», venu pour prêcher et mener la controverse, aurait prédit au jeune séminariste sa gloire d'orateur sacré. S'agirait-il de Bourdaloue? Mais, dans ce cas, il faudrait reporter la rencontre aux années (1685-1686) du professorat à Pézenas. Massillon est chargé, au collège de Pézenas, d'abord de la 5e, puis de la 4e. Il affronte la classe d'humanités puis celle de rhétorique à Montbrison (1687-1688). A ce moment, il ne semble pas envisager la carrière de prédicateur puisqu'il écrit à ses supérieurs : «Je considère que je ne suis dans la Congrégation que pour être utile, et comme mon talent et mon inclination m'éloignent de la chaire, j'ai cru qu'une philosophie ou une théologie me conviendrait mieux.» Curieuse réticence, accès de modestie, dont Soanen ne nous offre pas l'équivalent à l'étape correspondante de sa biographie. A la suite de sa demande, on proposa à Massillon la chaire de philosophie au collège de Riom. Seulement, il fut retenu au grand séminaire de Vienne en Dauphiné pour y enseigner la théologie. En 1690, il y reçoit le sous-diaconat, le diaconat et il y est ordonné prêtre en 1691, à vingt-huit ans. Ainsi, le jeune Oratorien enseigne-t-il dans une chaire du séminaire que son aîné Jean Soanen avait contribué à fonder vingt ans auparavant. L'archevêque de Villars apprécie son talent, le fait prêcher en sa présence. A la mort de Mgr de Villars (1693), il prononce son oraison funèbre et celle de Mgr de Villeroy, frère du maréchal et archevêque de Lyon, tous personnages qui avaient estimé Soanen et encouragé les débuts oratoires de son cadet. En 1695, comme Soanen encore, il passe de Vienne à Lyon. Nommé à la résidence de cette ville, il y demeurera de la fin de 1695 jusqu'au 25 juin 1696. Il prêche en particulier les dominicales à la chapelle de la Sainte-Enfance du Sauveur (église Saint-Polycarpe).

Les schémas du **curriculum vitae** se rejoignent assez exactement dans l'ensemble pour Soanen et Massillon : début des études en province ; passage sans transition de l'état d'élève à celui de professeur ; continuation des études supérieures, parallèlement à l'enseignement dans les classes proprement «secondaires». Cependant, Massillon n'a pas étudié à Paris et n'accédera à la capitale que lorsque lui sera confié un poste de direction. De plus, il n'a cessé de compléter sa formation littéraire au cours de ses divers professorats. La littérature l'intéresse vivement. En 1691, l'année de son ordination, il compose une épître sur **Athalie** : il est vrai que c'est pour condamner la tragédie de Racine. Nous n'avons point noté chez Soanen un goût aussi prononcé pour les Belles-Lettres.

Chez Soanen, rien non plus qui ressemble au coup de tête de Massillon, abandonnant l'Oratoire et le siècle pour leur préférer l'austérité de la trappe et le silence contemplatif. Il s'enferma à l'abbaye de Sept-Fons en Bourbonnais de juillet à novembre 1696. Ce renoncement au monde était-il, dans la pensée du jeune prêtre, définitif? Désirait-il expier ainsi ses péchés, du moins ses excessives délectations mondaines? Nous sommes réduits aux conjectures. Le geste de J.-B. Massillon prouve, en tout cas, combien le futur prélat était un scrupuleux, un anxieux peut-être. Toujours l'exigence port-royaliste ; la conscience de l'indignité de qui a mission d'annoncer la parole de Dieu. L'abbaye conserve, paraît-il, des traces du séjour qu'y fit Massillon. Mystérieux, également, les vrais motifs qui le ramenèrent à sa vocation oratorienne. Selon d'Alembert, Mgr de Noailles, nouvellement nommé archevêque de Paris, aurait adressé un de ses mandements à l'abbé de Sept-Fons. Celui-ci, peu habile à manier le beau style, s'adressa à Massillon pour rédiger la réponse de remerciement. Le novice s'acquitta si bien de cet office que l'archevêque, sans craindre de vexer l'abbé en le supposant incapable d'avoir écrit lui-même, lui demanda le nom d'un secrétaire aussi doué. On devine la suite. Noailles aurait placé J.-B. Massillon au séminaire Saint-Magloire. Un nouveau lien augustinien aurait ainsi rattaché le jeune Oratorien à l'aile marchante de port-royalisme, au groupe gravitant autour d'un archevêque dont - hélas - la force de volonté n'égalait pas la noblesse d'intention. (10) La version du P. Bougerel (11) est moins romanesque, moins tributaire de tous les lieux communs plus ou moins légendaires qui prolifèrent, après coup, sur les interventions merveilleuses de protecteurs doués de prescience. Selon Bougerel, Massillon aurait tout simplement écrit au P. de La Tour lorsque celui-ci succéda au pauvre P. de Sainte-Marthe, et le P. de La Tour, peut-être guidé par sa prédilection pour les Belles-Lettres, et sachant que Massillon était un lettré, l'aurait appelé à la direction du séminaire Saint-Magloire. Le souci apostolique ramena le P. Massillon à l'éloquence sacrée. Ses instructions ou conférences aux jeunes ecclésiastiques - dont plusieurs issus de haut rang - le préparent à aborder des chaires plus renommées. Il semble s'être

réconcilié avec la société. Parmi ses familiers : Malebranche, Crozat et Ch. de Sévigné, les présidents Hénault et Lamoignon, les Simiane, le marquis de l'Hôpital, les Noailles, par le moyen desquels il touche à Mme de Maintenon et à la Cour. Ces appuis l'aideront à s'imposer dans les grandes chaires parisiennes. A en croire d'Alembert, «les vœux du jeune Oratorien arrivant à Paris bornaient sa fortune à celle des apôtres, c'est-à-dire au nécessaire le plus étroit et à la simplicité la plus exemplaire». Ne nous hâtons pas de parler d'un reniement. Simplement, le bref épisode monacal est terminé. Pas plus que Soanen dans les années 1680-1695, il ne peut se couper absolument du milieu des courtisans et des intrigants, quitte à les fustiger à l'occasion.

Des quatre dons que Joseph de Maistre (**Du Pape**) reconnaissait à l'Eglise de France au XVIIIe siècle : la vertu - la science - la noblesse - l'opulence, Jean Soanen et Jean-Baptiste Massillon possédaient seulement les deux premiers et n'enviaient nullement les deux derniers.

Eloquence sacrée et sévérité chrétienne

L'apprentissage principal de la prédication s'est fait, pour Massillon comme pour Soanen, à Lyon. Il fut plus mouvementé pour le futur évêque de Senez. Il prêchait le Carême avec un grand succès à l'abbaye de Saint-Pierre. Le Père Jésuite Begat, furieux de prêcher, pour sa part, devant une assistance plus que clairsemée, fit courir contre Soanen l'accusation d'hérésie rigoriste. L'enquête ordonnée par l'archevêque montra l'inanité de l'accusation. C'est, au contraire, le P. Begat qui fut interdit à Grenoble par le cardinal Le Camus. L'ascension oratoire parisienne de Massillon paraît avoir été un peu plus rapide que celle de Soanen. Le P. Massillon s'est consacré surtout à ses «Instructions», destinées aux ecclésiastiques de Saint-Magloire, lorsque, en 1698, il est désigné pour prêcher le Carême à Montpellier. L'abbé Attaix nous assure qu'il y gagna l'estime et l'affection de l'évêque du lieu, Mgr Colbert de Croissy. Nouveau point de contact avec le port-royalisme le plus pur. Au retour de Montpellier, le P. Massillon séjourne à la maison de campagne de l'Oratoire, à Raray, près de la Fère (diocèse de Meaux), où il a des entretiens avec Malebranche qui le présente au propriétaire du château voisin, le marquis de l'Hôpital. L'année suivante, il prêche la station de Carême à la chapelle de la rue Saint-Honoré. La correspondance de M. Vuillart à M. de Préfontaine, citée par Sainte-Beuve dans son **Port-Royal**, nous donne une idée de l'enthousiasme du public : «Ce mercredi 8 avril 1699. J'ai ouï aujourd'hui le P. Massillon pour la première fois de ma vie. Ce prédicateur est charmant par sa solidité, son onction, son ordre, sa netteté et sa vivacité d'élocution et, au milieu de tout cela, par son incomparable modestie. Il prêcha sur l'évangile de demain qui est la femme à qui il fut beaucoup pardonné parce qu'elle avait aimé

beaucoup. Ce fut sans citer que très peu de Pères, la substance et comme le tissu de ce qu'ils ont de plus beau, plus fort et plus décisif, fondé sur l'Ecriture qu'il possède admirablement. Vous concevez sur cela, M., le désir de l'entendre. Vous l'entendrez... car on croit qu'il continuera de prêcher dimanches et fêtes jusqu'à la Pentecôte.» La même année 1699, Massillon prêche l'Avent devant le roi. Dangeau écrit dans son journal : «L'après-dînée, S. M. et toute la maison royale entendirent le sermon du P. Massillon qui commence à être en grande réputation.» C'est à cette occasion que Louis XIV aurait déclaré : «Mon Père, quand j'ai entendu les autres prédicateurs j'en ai été fort content : pour vous, lorsque je vous entends, je suis très mécontent de moi-même.» Cette parole ne fait-elle pas écho à celle du même Louis XIV, onze ans auparavant, à ses courtisans, alarmés par un sermon du P. Soanen contre les spectacles : «Le prédicateur a fait son devoir : tâchons de faire le nôtre»? En de telles circonstances, sous l'apparat royal, se réveille le chrétien. Un élégant rhéteur, paradant en chaire, n'irait pas jusqu'à l'âme. (12) La série des grandes prédications commence. Ce seront ensuite, jusqu'en 1718, dix-neuf carêmes, dix avents. Mais, après le Carême de 1701 et celui de 1704, prêchés à la chapelle de Versailles, il ne reparaîtra plus devant la Cour jusqu'au Petit Carême de 1718. Louis XIV, pourtant, avait souhaité l'entendre tous les deux ans. Quels furent les motifs de son éloignement? Petit de Julleville dans son **Histoire de la Littérature française** nous propose son explication : «Massillon a eu l'honneur de passer pour janséniste et d'être à ce titre écarté après 1704 de la chapelle de Versailles par le roi même qu'il y avait fait réfléchir.» Du moins, le succès du prédicateur, partout où il prêche, ne se dément-il pas : «Ce diable de Massillon, disait une femme du peuple, remue tout Paris quand il prêche.» (Rapporté par Mme de Marcey (13) et cité par l'abbé Attaix.) Selon Vuillart, à l'église Saint-Gervais, où prêche Massillon, les chaises sont à 6, 12 et 15 sols. A Saint-Etienne, où prêche son confrère et ami, le P. Maure, fort coté lui aussi, les chaises ne se louent que 4 sols. Massillon prononcera l'Oraison funèbre du prince de Conti en 1709 et celle du Grand Dauphin en 1711. L'éloge de Louis XIV, prononcé à la Sainte-Chapelle à l'occasion d'un service, est unanimement admiré à cause de l'exorde hardi : «Dieu seul est grand, mes frères», qui tombe comme un couperet après le texte de l'Ecriture : «Ecce magnus effectus sum...»

Soanen, après ses prédications lyonnaises, prêche le Carême de 1682 à Orléans, où il retrouve le P. Quesnel et convertit le ministre protestant Desmahis. Ses prédications parisiennes commencent en 1683 et, trois ans après, il paraît à la Cour. Déjà Louis XIV avait pleuré en lisant l'Oraison funèbre de la reine Marie-Thérèse, prononcée par Soanen, à l'église Saint-Honoré, église de l'Oratoire. Cependant l'orateur eut à faire face à des attaques. Il fut beaucoup plus «contesté» que ne le sera Massillon. Du moins, pour celui-ci, les jalousies furent-elles plus sournoises. Les religieux mendiants s'en

prennent à Soanen parce que, dans ses sermons à l'église de Saint-Benoît (1683), il parle de l'obligation d'assister à la messe de paroisse. Son sermon sur la Pénitence (Carême de Notre-Dame, 1685) soulève une protestation du P. de la Chaise auprès de l'archevêque de Harlay, mais l'orthodoxie du prédicateur fut finalement reconnue. L'archevêque approuve les choses les plus fortes quand elles tendent à la glorification du précepte fondamental : la nécessité de l'amour de Dieu. Bien que les Jésuites aient opposé leur veto à sa nomination comme théologal de Clermont, le P. Soanen, comme plus tard le P. Massillon, bénéficie de l'efficace protection royale. Les deux orateurs sont des admirateurs sincères de Louis XIV. Ce culte monarchique, atténué toutefois par la fidélité aux principes évangéliques, est, pour ces hommes de Dieu, une forme de patriotisme (cf., par exemple, l'éloge du Roi par Jean Soanen, à l'occasion de l'Action de Grâces solennelle demandée par l'Académie de Peinture, église Saint-Honoré, 8 février 1687). Tous les deux sont bien en cour, bien vus à l'archevêché ; ils fréquentent les Jésuites. Soanen «cultive» le P. de la Chaise. Mme de Maintenon vante le P. Massillon au duc de Noailles ; elle relit avec enchantement ses sermons, ce qui ne l'empêche point de n'être peut-être pas étrangère à la «disgrâce» d'après 1704. Deux carrières s'engageaient sous les meilleurs auspices, celle de Massillon s'annonçant cependant plus unie, moins grosse des orages de la controverse.

La matière de l'éloquence sacrée est relativement peu variée. L'orateur ferait difficilement preuve d'une nette originalité en ce qui concerne le fond de son discours. Toujours, il doit se référer au donné traditionnel. Sa mission apostolique le contraint aux redites et il se délivrerait difficilement des lieux communs.

La chaire chrétienne, vouée aux vérités éternelles du salut qui y doivent sans cesse être rappelées, voire ressassées, ne reflète d'ordinaire que de manière lointaine les débats théologiques qui agitent les «spécialistes». L'éloquence sacrée s'attache plutôt à l'élément permanent, incontestable, de la religion, qu'aux subtilités doctrinales.

Aussi, l'examen des textes oratoires de Soanen et de Massillon est-il quelque peu décevant. Puisque nous nous intéressons surtout à leur attitude respective à l'égard de la grande querelle de Port-Royal, que prolongera celle de la Bulle Unigenitus, nous sommes à l'affût de la moindre pièce à conviction nous permettant de les classer dans l'un ou l'autre camp. Pourtant, à y bien réfléchir, comment un prêtre en chaire défendrait-il brutalement la thèse de l'impuissance totale de la raison et de la volonté humaines ? A quoi servirait-il alors de dispenser des conseils, de prescrire un changement de vie? Le fatalisme ne prédispose pas à l'effort de renouvellement que veut encourager tout prédicateur. Inversement, se reposer complètement

sur le libre arbitre de l'individu, l'inviter à une construction ou reconstruction toute rationnelle de son moi, c'est peut-être exalter l'héroïsme mais, pour le prédicateur, cela équivaut à un reniement de son caractère sacerdotal : le divin, le mystère, le sacré sont pratiquement éliminés au profit d'une sagesse sans la moindre résonance mystique. Aussi découvrirons-nous probablement, chez Massillon comme chez Soanen, un mélange équilibré - quand ils sont amenés à effleurer ces questions - des deux idées dominantes : nécessité de la grâce - coopération de la volonté au salut. Les extrêmes seront bannis : augustinisme excessif à relents «jansénistes» - et molinisme sommaire. Cela admis, il ne nous est pas interdit de relever tel ou tel passage significatif, plus marqué dans l'un ou l'autre sens théologique et moral, sans oublier que bien d'autres sermons d'autres auteurs se prêteraient à pareil exercice.

Les sermons de Massillon (14) ne respirent pas toujours l'optimisme de l'humanisme chrétien. Des limites y sont fixées à la bonté divine. Il arrive un moment où Dieu se montre sans pitié et inexorable : «C'est une vérité de salut que Dieu met des bornes à sa patience, au-delà desquelles il ne va jamais. Il y a dans les trésors de sa miséricorde certain nombre de faveurs spéciales destinées à chacun de nous en particulier, lesquelles, une fois taries par une longue suite d'infidélités, sont le signal de son indifférence et de sa fureur, et la suite ordinaire et comme infaillible d'une vie pécheresse c'est la mort dans le péché» («Sermon sur l'impénitence finale» 2e partie). Mais aucun arbitraire dans les décisions divines ; la punition est motivée par l'endurcissement de l'homme. A d'autres endroits, il est explicitement affirmé que la grâce ne nous manque jamais et que notre volonté seule est coupable : «Si, malgré tous les soins que Dieu a de notre salut, nous périssons, c'est toujours la faute de notre volonté et non pas le défaut de sa grâce» («Sur le délai de la conversation» 1re partie).

N'imaginons pas qu'un pourfendeur d'opinions «jansénistes» puisse faire une fructueuse chasse à l'hérésie dans les sermons de Jean Soanen. Le prédicateur, là encore, établit une relation entre la distribution des faveurs divines et notre mérite ou démérite. «Il n'y a que votre grâce, ô mon Dieu - s'écrie-t-il dans la péroraison du «Sermon sur les scandales du siècle» -, qui puisse changer ses volontés rebelles, mais vous la refusez aux orgueilleux et aux superbes, comme à des opiniâtres et des présomptueux qui s'en rendent indignes par leur hauteur et par leur révolte.» Toutefois «le sang de Jésus-Christ qui coule journellement sur les Autels peut, d'une seule goutte, guérir les maux les plus incurables, laver l'âme la plus immonde et la plus souillée.» La gratuité de la grâce, autorisée par la Rédemption, est sauvegardée : «A Dieu les miracles ne coûtent qu'un seul acte de sa volonté. Il opère les métamorphoses les plus inattendues, il change les volontés les plus rebelles», sans nuire à la liberté («Sermon pour le IIe dimanche de Carême. Sur les grandeurs de Jésus-Christ, 1er point). Ce n'est pas Jean Soanen, mais Jean-Baptiste Massillon, qui

suscite l'épouvante de son noble et royal auditoire en décrivant la scène hallucinante du Jugement dernier, «le terrible discernement des boucs et des brebis» : combien peu, en cet instant, seraient justifiés si Jésus-Christ paraissait au milieu de l'assemblée la plus auguste de l'univers. «Croyez-vous, demande l'orateur, qu'il s'y trouvât seulement dix justes, que le Seigneur ne put trouver autrefois en cinq villes tout entières?» («Sermon sur le petit nombre des élus».) Il serait bien à propos de souligner l'impression désolante d'une telle vision. Rien n'est davantage dans la ligne augustinienne que le tremblement devant les desseins insondables de Dieu et l'incertitude, jamais résolue, de notre salut. Les «restes d'Israël», le «froment de Jésus-Christ» : tout s'amenuise jusqu'à l'inexistence : «O Dieu, où sont vos élus et que reste-t-il pour votre partage?» Ce n'est pourtant pas le ton le plus ordinaire de Massillon, ni, surtout, la conclusion ultime de son propos. Il effraie, il a recours au pathétique forcé, pour provoquer un choc salutaire. Les sujets à sensation, mort du pécheur, péché de rechute, impénitence finale, sont choisis pour leur vertu traumatisante et bénéfique. Ainsi dans le sermon «De la rechute» : «Que prétends-je ici? Vous décourager, vous dissuader de travailler à votre salut? A Dieu ne plaise ! Mais vous faire trembler sur des rechutes qui sont comme le triste préjugé de votre réprobation.» La colère de Dieu tombe devant le repentir, même tardif, du pécheur : «A quelque heure que le pécheur se convertisse au Seigneur, le Seigneur se convertit à lui... Nous pouvons toujours retourner à Dieu... Je sais que tout le temps de la vie présente est un temps de salut et de propitiation.» («Sermon sur l'Impénitence finale» 2e partie.) Voilà de quoi prémunir contre le désespoir.

La misère de l'homme en proie au péché est un thème obligé de toute prédication. Mais l'abaissement de l'homme non encore régénéré par la grâce est dépeint par nos deux prédicateurs sous les couleurs les plus noires. Soanen manie la pelle des démolitions «mondaines» : «Tout ce que vous voyez dans le monde de grand et de majestueux, tout ce que... les hommes appelent pompe, magnificence, bonheur, n'est aux yeux de la foi qu'un abyme d'humiliations et de misères, qu'un néant que les passions ont embelli, qu'une idole de chair qui va bientôt se réduire en poudre.» Et encore, dans le même «Sermon pour le IIe dimanche de Carême» : «Celui qui ne suit point Jésus-Christ marche dans les ténèbres... nous ne sommes qu'égarement et mensonge sans le secours de ses lumières... les talents les plus brillants, les sciences les plus profondes et les plus étendues ne servent de rien sans son amour.» Massillon, également, attaque la philosophie purement humaine : il ne croit pas à la moralité de la raison. Pour tous les deux, l'opposition est radicale entre la divine folie de la croix et les sagesses confortables. Immolation et acceptation docile de la douleur sont les marques du chrétien. La rupture avec le siècle est l'épreuve décisive pour le croyant authentique. Soanen cite saint Anselme : «Sommes-nous donc des maîtres d'adoucir la sévérité de l'Evangile pour flatter la

noblesse du siècle ?.» («Sermon sur les scandales du siècle», 2e point) On ne peut se ranger à la fois sous les deux étendards : «Dieu ne parle point comme l'homme... l'Evangile ne parle pas comme le monde.» (Massillon, «Sermon pour l'Incarnation».) Et Massillon, encore, définit sans faiblesse la voie du salut : «Je sais qu'il faut porter sa croix et se renoncer à soi-même pour être le disciple de Jésus-Christ et que, comme on ne peut avoir accès auprès de Dieu sans être incorporé en Jésus-Christ, on ne peut être incorporé en Jésus-Christ sans être crucifié en lui.» («Sermon pour la fête de la Visitation».) Le même orateur se justifie de sa sévère exigence en citant l'Evangile de saint Luc, XIV, 27, dans son «Sermon sur l'évidence de la loi de Dieu» : «Celui qui ne porte pas sa croix chaque jour et qui ne me suit pas ne saurait être mon disciple.» Le véritable christianisme n'est pas installation satisfaite dans l'à-peu près et le juste milieu ; il ne se conçoit pas sans aspiration constante vers l'absolu. Il est, en un sens, la doctrine du Tout ou Rien. Il ne se reposerait que dans la perfection, si celle-ci, insaisissable, ne condamnait le chrétien à l'inquiétude perpétuelle : Massillon est le porte-parole de la doctrine étroite quand il s'écrie : «Celui qui ne vit pas comme les Saints, soit en conservant son innocence baptismale, soit en la réparant par une parfaite pénitence, ne sera point sauvé.» («Sermon sur le petit nombre des élus.») Prise en elle-même, la proposition serait condamnable, parce qu'elle paraît exiger comme condition du salut une perfection déjà réalisée et non pas seulement le désir sincère de pousser aussi loin que possible la quête de la perfection. D'ailleurs, Massillon opère correctement la distinction quand il traite de l'Eucharistie, et il semble vouloir se disculper des calomnies qu'on a lancées contre Port-Royal prétendu adversaire de la Communion fréquente : «Ce n'est pas que je veuille exclure de l'autel ceux qui n'ont pas encore atteint cet état de mort (à soi-même) ; hélas, c'est l'affaire de toute la vie, et la chair de Jésus-Christ est un secours établi pour nous fortifier et nous aider dans cette entreprise. Mais il faut y tendre pour ne pas approcher de l'autel indignement, il faut être aux prises avec ses sens, avec sa corruption, avec ses faiblesses et se gagner tous les jours sur quelque article.» («Les dispositions à la Communion.») «L'eucharistie - dit Massillon - est le pain quotidien de l'âme chrétienne.» Peut-être serait-il bon de songer à l'inévitable dépréciation de toute chose, même la plus sainte, quand on en use par habitude. Mais Massillon professe un infini respect pour le pain eucharistique, qui ne saurait être le remède passe-partout à absorber avec désinvolture, sans souci de la préalable purification intérieure : «Avoir faim de la chair de Jésus-Christ c'est trouver tout insipide, hors de cette nourriture céleste.» («Conférence à Saint-Magloire sur la Communion».) Certes, mais quel crime de s'approcher de la Sainte Table avec un esprit tout mondain et sans vraie préparation ou repentir ! Massillon et Soanen tonnent contre les profanateurs inconscients, comme le Grand Arnauld stigmatisait la pratique coupable, excusée, sinon recommandée, par les confesseurs Jésuites : «Au sortir du tribunal, dit Massillon dans son «Sermon sur

les dispositions à la Communion», la communion vous tient lieu de pénitence. Vous allez de plain-pied du crime à l'autel... C'est un azyme pur ; il faut être exempt de levain pour en manger.» Et Soanen se désole pareillement : «Hélas ! mes frères, vous osez approcher de Dieu avec des mœurs corrompues, avec un cœur souvent flétri par un amour déformé pour les créatures ; mais le Seigneur fera connaître quelle est sa sainteté et vous verrez que c'est l'abomination de la désolation dans le lieu saint, de se présenter à la Table sacrée avec le désir de pécher.» («Sermon pour le III[e] dimanche de Carême.»)On ne peut prendre des libertés avec le Sacré : les besoins réels ou imaginaires du recrutement et de la «popularisation», lui demeurent subordonnés.

Les rapprochements ne seraient pas moins significatifs si l'on envisageait la façon dont Soanen et Massillon parlent du sacerdoce et de son éminente dignité. Soanen, dans le «Sermon sur l'Exemple», emprunte à saint Cyprien la définition du prêtre : «Le modèle du troupeau qui lui a été confié... le médiateur entre le Ciel et la Terre, qui doit dire comme Jésus-Christ : «Qui est-ce qui me convaincra de péché ? **Quis arguet me de peccato ?**» - «Le prêtre est une hostie entièrement consacrée à Dieu dont les paroles et les actions montent au Trône de l'Agneau comme un sacrifice de suavité.» Massillon, en un langage encore plus fortement imagé, glorifie les prêtres, «lampes élevées pour éclairer la maison du Seigneur mais qui, du moment que le souffle empesté du serpent les a éteintes, répandent au loin une fumée noire qui obscurcit tout.» Il les compare également aux colonnes du sanctuaire qui, lorsque par malheur elles sont renversées, deviennent «des pierres d'achoppement aux passants» («Conférence sur l'excellence du sacerdoce»). Les deux sermonnaires dénoncent les fausses vocations, ces cadets, «victimes infortunées qui vont s'immoler à la cupidité de leurs pères plutôt qu'à la grandeur de Dieu» (Massillon : «Sermon sur la Vocation» 1[er] partie), ces mauvais prêtres déshonorant la religion («Si c'est un crime chez un séculier de mener une vie profane, c'est un scandale énorme chez une personne consacrée au Seigneur» (Soanen : «Sur l'exemple»). Soanen et Massillon sont d'accord avec Bossuet pour considérer dans toute sa sublimité le ministère de la Parole et interdire au prédicateur les frivolités inopportunes. Certes, il convient de se plier parfois à l'esprit de l'auditoire mais le prêtre ne s'y résout jamais sans regret : «Nous sommes obligés de respecter vos ennuis et vos dégoûts, en mêlant souvent à la vérité des ornements humains qui toujours l'affaiblissent.» (Massillon : «Sermon sur la Parole de Dieu», 1re partie). Soanen cite saint Ambroise qui appelle la Prédication «la bouche même de Dieu, **os Dei**». Il chante lyriquement «cette bouche qui souffle la vie et la mort... qui répand la sagesse comme la terreur, qui inspire l'amour comme la crainte et qui confond d'un seul mot toute l'éloquence des Philosophes et des Rhéteurs» («Sermon pour le lundi de Pâques» sur la Prédication).

On aurait quelque peine à découvrir chez les maîtres oratoriens de la Chaire la moindre concession à la morale relâchée. La satire des mœurs est impitoyable et les Grands ne sont pas ménagés. Ainsi Soanen reproche-t-il à l'éducation de son temps d'inspirer le goût de tout ce que la Religion nous défend, d'arracher à Jésus-Christ des âmes rachetées de son propre sang («Sermon sur les scandales du siècle»). Le théâtre est une école de perversion. Massillon l'accuse d'être un poison qui infecte les villes et les provinces, une occasion de perdition pour les «victimes infortunées», danseuses, comédiennes, «renonçant à la pudeur pour servir à nos plaisirs». On lira ce véhément réquisitoire dans le «Sermon sur les Vices et les Vertus des Grands». L'orgueil et le désir de luxe de l'aristocratie et de ceux qui la singent favorisent l'avilissement général et la réhabilitation des passions : résultat ordinaire du spectacle théâtral corrupteur. Les spectacles ne peuvent passer que pour les œuvres du démon ; ils sont incompatibles avec les devoirs du chrétien (cf. J. Soanen, «Sermon pour le 1er dimanche de Carême, sur les Spectacles»).

Massillon se méfie de tout ce qui, dans les cérémonies religieuses, rappelle l'illusion théâtrale : «Vous déshonorez la sainte gravité des Gémissements de l'Eglise par un esprit de dissipation et par des indécences qui conviendraient à peine à ces lieux criminels où vous entendez des chants profanes... Il faut, pour vous rendre attentives (à l'harmonie des cantiques), employer les mêmes agréments et souvent les mêmes bouches qui corrompent tous les jours les cœurs sur des théâtres impurs et lascifs.» («Sermon sur le respect des temples», 2e partie). Qu'eussent dit, des attendrissements esthétiques de Chateaubriand, ces chrétiens du Grand Siècle, dont «la foi respectueuse est saisie d'une horreur de religion à la seule présence du sanctuaire» (Massillon, «Sermon sur les Dispositions à la Communion») ? Une remarque, toutefois : Ils ne refusent pas tout de la grandeur louisquatorzienne, et le génie trouve parfois grâce à leurs yeux. Soanen, énumérant les iniquités et les turpitudes du XVIIe siècle finissant, ajoute : «Je ne disconviens pas, mes Frères, que ce siècle ne soit vraiment illustré par les exploits de notre Auguste Monarque, par la valeur de nos guerriers, par l'éloquence et par le génie de nos écrivains ; aussi, vivra-t-il à jamais dans les histoires, par rapport à ces traits.» («Sermon sur les Scandales du Siècle». 2e point). Et Massillon, le pourfendeur d'**Athalie** et du théâtre, proclame la grandeur, digne de l'antiquité, des artistes contemporains de Louis XIV : «Quels hommes et quels ouvrages vois-je sortir à la fois de ces assemblées savantes : des Phidias, des Apelle, des Platon, des Sophocle, des Plaute, des Démosthène, des Horace!» («Oraison funèbre de Louis XIV»). Il est des régles de convenance que l'on n'esquive point. L'orateur sacré ne peut tuer en lui le sens esthétique ni la fierté d'appartenir à une grande nation. Seulement, pénétré du sens des hiérarchies spirituelles, il est toujours prêt à dévaloriser tout un ordre de pensées, à les anéantir devant l'**Unum necessarium**.

L'examen des deux œuvres oratoires au point de vue des idées et des thèmes devrait être complété par un second examen portant sur la valeur littéraire, et particulièrement sur les qualités du langage. En ce domaine, l'appréciation des sermons d'un auteur se réduit trop fréquemment à un verbalisme académique dont la critique scolaire et bien-pensante du XIX[e] siècle offre tant de modèles fastidieux. Pour parler avec pertinence du style du prédicateur d'autrefois, il faudrait peut-être mener à bien, au préalable, une analyse, un classement, un bilan statistique des particularités stylistiques, des constantes syntaxiques, des prédilections lexicales, etc. Méthode scientifique idéalement louable mais qui risque de dégénérer en comptabilité mécanique et de se substituer au goût et à l'intuition. De toute façon, une pareille entreprise dépasse les limites de cet article.

Sainte-Beuve a réussi à recréer l'atmosphère d'un auteur ou d'une œuvre grâce à quelques phrases nuancées et poétiques qui en expriment le suc. Ses variations sur le génie propre de Massillon, ses expressions sans cesse retouchées, sa métaphore du fleuve, réalisent un juste équivalent de notre expérience directe. Qui révoquerait en doute un seul des traits prêtés à l'amateur de Massillon («Aimer Massillon, le goûter sincèrement et sans ennui c'est une qualité et presque une propriété de certains esprits») ? Par rapport à un Massillon en qui triomphent la mesure, «la modération ornée», le «repos jusque dans le mouvement», l'harmonie et la douceur, comment situer un Jean Soanen ? Les deux orateurs sont pareillement fidèles au style périodique soutenu ; ils pratiquent, jusqu'à la généralisation un peu décharnée, l'art de l'allusion ; la substance concrète et particularisée est raréfiée. Leur phrase n'a ni l'ampleur solennelle ni la solidité de structure de la période de Bossuet. Chez tous les deux, le souci moral prédomine. Plus qu'à exposer le dogme, ils cherchent à provoquer chez les indifférents un sursaut salutaire.

Cependant, nous sentons bien que les tempéraments sont différents. Massillon «étale» davantage sa pensée, il l'élargit en développements d'où l'agrément n'est pas absent. Il s'insinue dans les cœurs. Sa parole est souvent imprégnée d'une mélancolique et mélodieuse compassion. La manière de Soanen nous semble plus brusque. Certes, ce sont toujours les mêmes procédés de la rhétorique, mais il y a leur plus ou moins grande fréquence et, surtout, le ton général. Soanen affectionne la méthode de l'accumulation des images et des idées pour appuyer **en crescendo** le thème posé au départ. Ainsi définit-il la force : «Qu'est-ce que la force, mes frères, si ce n'est une supériorité qui nous fait triompher de ceux qui nous attaquent, si ce n'est un bouclier propre à repousser tous les traits qu'on nous lance, si ce n'est enfin un présent du Ciel, qui nous relève et qui nous distingue ?» («Sermon pour le St Jour de Pâques».) L'amplification s'anime, par exemple, pour exprimer l'expansion indéfinie du Christianisme après la Résurrection : «Le

sang de Jésus-Christ fumoit encore, dit saint Cyprien, lorsque le mystère de la Résurrection se divulguoit dans toute la Judée ; lorsque les Disciples, enflammés d'un saint zèle, prouvoient l'imposture des Soldats et forçaient les Juifs à dévorer en secret leur honte et leur confusion. Quel nuage de témoins vient confirmer le récit des saintes femmes !» (**Ibid.**) Plus loin, l'hyperbole, l'antithèse, accentuent la dramatisation du discours : «Mais, ô prodige, les plus longues douleurs ne servent qu'à prolonger les délices des Martyrs ; la rigueur des Tyrans leur paroît un don du Ciel, ils bénissent la main qui les immole ; ils prient pour leurs Bourreaux et ils ne montrent jamais plus de force et plus de courage que lorsque tous les maux viennent fondre sur eux.» L'orateur impose, par son insistance, son interprétation psychologique édifiante : par exemple, il persuade l'auditeur que toute l'éducation mondaine est destinée «à faire entrer par tous leurs sens (des enfants) les traits de la volupté» : l'aggravation se précipite : «Ils deviennent sensuels, amateurs de plaisir, en un mot efféminés... Bientôt la pénitence, l'humilité, leur semblent des objets hideux et s'ils parlent de la dévotion, ce n'est que pour s'en moquer» («Sermon sur les scandales du siècle»). Les images sont grandioses, venues en droite ligne de l'Ecriture : ainsi les Athanase, les Chrysostome, les Basile, les Augustin sont «les astres du Christianisme comme les Planettes sont ceux du Firmament... des lampes ardentes et luisantes» («Sermon pour le St Jour de Pâques»). Les évocations marines et champêtres n'échappent pas toujours au convenu du style noble ; elles rafraîchissent cependant l'imagination. Parfois, un discret réalisme : «Un matelot élevé sur la Mer qui n'a jamais vu labourer la Terre est tout étonné de voir le Bled qu'on avait renfermé avec tant de soin dans les Greniers, répandu dans la campagne par les Laboureurs.» («Sermon pour le IV^{e} dimanche de Carême»). L'étude détaillée de l'œuvre oratoire de Jean Soanen reste à faire. Elle aboutirait, pensons - nous, à une confirmation de ces quelques hypothèses : prédominance, beaucoup plus que chez Massillon, des invocations épiques ou lyriques (le procédé est parfois abusif, cf. dans le «Sermon pour le IV^{e} dimanche de Carême», l'invocation aux Vents, Tempêtes, Eléments, Grêles, Neiges, Frimas). En revanche l'hymne aux «Saintes rigueurs de la pénitence» dans le «Sermon pour le dimanche de la Passion» mérite la comparaison, pour la douceur mystique et le dolorisme extatique, avec les Stances de **Polyeucte** - références continuelles au Nouveau Testament et aux Pères de l'Eglise, alors que Massillon est plus sobre de citations et emprunte beaucoup plus à l'Ancien Testament. Il sait, comme dit Brunetière, «tramer avec une merveilleuse adresse quelques ressouvenirs de la Bible dans le tissu de son style» (15) - absence des réminiscences littéraires profanes, alors que les échos raciniens chez Massillon sont nombreux.

Ce n'est pas à dire que le sermon de Soanen soit sans beauté littéraire, mais la rude simplicité s'y rencontre plus fréquemment que le raffinement. Serait-ce hasardeux de rattacher l'éloquence de

Soanen à l'ordre dorique, celle de Massillon à l'ordre ionique ?

Ombres et faiblesses

Il n'est de si belle vie que n'aient ternie quelques taches, fussent-elles légères. Méfions-nous des statues trop parfaites que sculptent les biographes des grands hommes. Ainsi - encore une curieuse analogie - certaines actions accomplies par Jean Soanen et Jean-Baptiste Massillon avant leur accession à l'épiscopat ou tout au début de celui-ci, sont-elles loin de nous paraître irréprochables.

Jean Soanen n'a pas toujours été le farouche défenseur de la Grâce efficace et il ne s'est pas toujours dressé contre les pouvoirs. Par exemple, son attitude dans l'affaire du P. Galipaud demeure passablement équivoque. Le P. Galipaud, né à Nantes en 1660, professait la théologie au collège de Riom (1688 - 1692). Son cours sur la Grâce fut dénoncé à M. de Champflour, grand-vicaire, supérieur des Sulpiciens de Clermont, lequel l'envoya à l'évêque, à Paris, avec un rapport partial. Ce grand vicaire refusait de recevoir aux ordres sacrés les écoliers de Riom, imbus des thèses du Père. L'évêque, à Paris, se montra hostile au P. Galipaud. L'Oratorien riomois ne fut pas plus heureux auprès de sa Congrégation. Le P. Soanen fut, avec le P. Cocquery, de ceux qui cédèrent à l'intimidation et proposèrent de retirer de Riom le professeur de théologie. Celui-ci, heureusement, fut sauvé par l'énergie du supérieur de Riom, le P. David, qui affirma à M. Court, l'autre grand-vicaire, sa volonté de quitter la Congrégation si l'on retirait le P. Galipaud de Riom. Il ajoutait que cela ferait du bruit : «Nous sommes résolus après notre sortie, à donner des manifestes pour la justification de notre doctrine.» L'évêque, alors, capitula et arrêta l'affaire au cours de laquelle Soanen avait fâcheusement joué le rôle «d'épurateur» à l'égard de l'un de ses successeurs au collège de Riom.

Son attitude lors de l'assemblée générale de l'Oratoire en 1690 soulève plus justement encore les critiques. Son biographe lui-même reconnaît qu'accepter la charge de député du Roi à cette assemblée orageuse, c'était «se rendre odieux dans sa Congrégation». Plus impardonnables, ses attaques contre le P. de Sainte-Marthe, Supérieur général, en butte aux accusations de rigorisme excessif, donc de «jansénisme». Soanen, pour plaire au pouvoir royal et aux adversaires que comptait le supérieur dans son propre corps, usa d'un argument bien misérable. Il reprocha au P. de Sainte-Marthe son défaut de résidence dans la Maison de l'Oratoire, rue Saint-Honoré. Ce bon Père s'y plaisait peu et préférait une autre demeure. «Interdit par les règlements», lui rappelle le futur évêque de Senez : par ordre royal, les décisions prises ailleurs que dans la Maison de la rue Saint-Honoré seront frappées de nullité ! Ce ne fut

pourtant pas ce «crime» qui entraîna l'exil du P. de Sainte-Marthe. Celui-ci alla protester auprès de l'archevêque et il lui dit que le coup venait du P. Bordes. Il précisa même qu'il avait entre les mains une copie de la lettre du P. Bordes à l'archevêque. Etonnement de l'archevêque qui lui demande comment il a pu se procurer un tel document. Silence du P. de Sainte-Marthe. L'archevêque s'imagine que la lettre a été volée dans son cabinet par un des domestiques du P. supérieur. D'où la dénonciation au Roi et l'ordre d'exil, qui ne fut pas rapporté avant la mort de l'archevêque. En réalité, par suite d'une erreur d'adresse, la lettre avait été remise à l'archevêque de Reims, Le Tellier, qui la communiqua au P. de Sainte-Marthe, lui laissa en prendre une copie, mais lui fit promettre «de ne pas le commettre du vivant de l'archevêque de Paris». Soanen ne peut être tenu pour responsable conscient de l'exil de son supérieur, mais, à l'exemple de son biographe, nous le plaindrons de ne s'être pas aperçu qu'on le menait trop loin. En même temps que le P. de Sainte-Marthe, furent exilés les PP. Marrot et Mignot. Plus tard, ayant rencontré le P. Marrot au désert de Notre-Dame des Anges, Soanen se jeta à genoux à ses pieds pour implorer son pardon.

La grâce épiscopale avait produit son fruit mais il semble bien que jusque-là le souci d'arrivisme n'avait pas été étranger à Jean Soanen. Lui aussi était un concurrent dans la course aux places. Une certaine dose d'esprit manœuvrier n'est pas incompatible avec la probité et avec la foi chrétienne. Soanen a cultivé l'amitié de l'intendant de Lyon, Dugué, qui l'attira à Paris lorsqu'il fut conseiller d'Etat en 1682. Il est en bons termes avec le P. de la Chaise, malgré les critiques qu'il dut essuyer du confesseur du Roi à propos de l'orthodoxie de certains sermons. Il paraît que ces relations avec le puissant Jésuite étaient un moyen pour J. Soanen de défendre l'Oratoire attaqué ! Il n'est pas prouvé que la nomination à l'épiscopat ait été achetée par des flatteries aux Jésuites. Tout simplement, la présidente Dugué, admiratrice du P. Soanen et sa pénitente, obtint, pour cette nomination, l'appui du P. de la Chaise. Celui-ci, dont le neveu épousait la fille des Dugué, ne put se dérober. Mais nommé d'abord à l'évêché d'Apt, Soanen fut évincé au profit de l'abbé de Foresta, désigné pour Senez et peu enthousiaste devant la perspective de s'enfermer en un diocèse infime et perdu. Foresta, meilleur serviteur des Jésuites, fut choisi pour Apt et Soanen «casé» à Senez.

Le nouvel évêque de Senez était d'ailleurs encore loin de la «Sainteté». Il envisageait sans répugnance un projet de permutation avec l'abbé d'Oppède qui lui eût valu une abbaye de 6000 livres de rente. Il fallut les remontrances de l'évêque de Digne, Le Tellier, pour ouvrir les yeux au P. Soanen : «Les paroles de ce prélat dissipèrent pour toujours les nuages qui s'étaient élevés dans son esprit.»

Les appréciations du P. Quesnel en personne nous confirment l'impression d'un Soanen d'avant l'épiscopat, candidat assez âpre aux grandeurs mondaines. Le 2 mars 1690, Quesnel parlait de Soanen en termes élogieux : «J'ai toujours estimé beaucoup son talent et ses autres bonnes qualités et je ne doute point que Dieu ne donne bénédiction à sa parole dans sa bouche» (lettre à Du Vaucel). Mais, dans une lettre au même correspondant, en date du 21 octobre 1695, son opinion s'est modifiée. Selon lui «le Père Soanen est un petit politique à qui le désir de faire fortune a fait tourner la tête». «J'ai été, ajoute-t-il, son meilleur ami, et je crois que cela est fait pour toujours.» Il lui écrit la dernière fois «à l'occasion d'une maladie aiguë et prompte qui pensait l'emporter». Il lui disait sa joie de le savoir guéri, mais aussi «sa douleur d'apprendre qu'il était sur la liste des évêchés». Il espérait «que cet accident lui ôterait du cœur toutes ces pensées d'élévation». S'il devenait évêque, il prenait «congé par avance de sa petite Grandeur» et ne lui écrirait plus : il a tenu parole. Le Père Quesnel a vécu assez longtemps pour faire amende honorable et vérifier que l'accession à l'épiscopat ne préludait pour Soanen à aucune trahison, bien au contraire.

Il n'est pas besoin de s'appesantir sur des compromissions mondaines de Massillon qui n'eurent certainement pas plus de gravité que celles que l'on attribue à Jean Soanen mais qui grossirent exagérément ses scrupules. Nous ne retiendrons à l'encontre de l'évêque de Clermont que deux circonstances où il n'apparut pas sous son beau jour. Plusieurs autres de ses interventions ont été blâmées, mais c'est affaire de polémique religieuse. Elles n'entachent pas la renommée de l'homme, alors que les démarches auxquelles nous faisons allusion dénotent quelques manquements à une certaine idée de l'élégance morale.

Depuis janvier 1716, Rome refuse les bulles aux évêques nommés et menace de ne les délivrer qu'aux évêques acceptants. Le Régent ne parlait pas moins que de dénoncer le Concordat de 1516 si Rome maintenait ses exigences. Le Pape céda-t-il devant la fermeté de Philippe d'Orléans ? Ou accomplit-il de bon gré un geste d'apaisement ? Les historiens en discutent. Quoi qu'il en soit, les bulles furent envoyées en mai 1718. Il était temps : il y avait trois archevêchés et douze évêchés vacants. En octobre 1719, se posa donc la question du sacre de deux prélats très mal vus de Rome : l'abbé de Castries, nommé archevêque de Tours, et l'abbé de Lorraine, nommé évêque de Bayeux. Tous les deux avaient souhaité recevoir la consécration des mains du cardinal de Noailles, chef moral du «jansénisme» français, et particulièrement suspect à Rome. On était à quelques jours des cérémonies lorsque, le 25 octobre, Massillon s'annonça auprès du cardinal comme messager du Régent. Son Altesse Royale avait malencontreusement oublié sa promesse faite au Pape d'écarter le cardinal-archevêque de Paris du sacre de deux prélats mal notés. Il demande donc à Noailles, avec force amabilités,

de consentir à cet effacement. Il n'exige rien, il prie seulement, il prie avec toutes les instances dont il est capable. Massillon transmet au cardinal les protestations d'attachement du prince : le prince est persuadé que «ses véritables amis dans le royaume sont ceux qui sont unis à Son Eminence. Si cette Eminence veut lui accorder de ne sacrer aucun des deux prélats, elle lui fera un plaisir qu'il n'oubliera pas».

La proposition étonna le cardinal. Il fut surpris par la démarche d'un tel «commissionnaire», qu'il estimait. Mais il ne fut point ébranlé. Il se rendait bien compte que son consentement à l'opération enhardirait le Pape et les évêques acceptants. Il passerait pour un homme que l'on commence à regarder comme hérétique et excommunié. Massillon lui conseille de feindre une indisposition, de se faire remplacer par l'archevêque de Rouen. A en croire l'abbé Dorsanne, secrétaire de Noailles, l'évêque de Clermont «fit tout ce qu'il put pour persuader à M. le Cardinal que tout pouvait se concilier». Il lui dit que «Son Altesse Royale consentait que le sacre se fît dans la chapelle de l'archevêché, que Son Eminence donnât à dîner aux évêques et même qu'elle y assistât». La belle consolation pour l'Eminence, honteusement exclue de la cérémonie ! Noailles répondit qu'il ne savait point jouer la comédie ni faire le malade quand il se portait bien. Certes, si le roi l'ordonne, il obéira, mais il ne se déshonorera pas lui-même. Il aime mieux «que Son Altesse lui demande son chapeau que de l'empêcher de faire ces deux sacres».

D'ailleurs l'arrangement concernerait seulement le sacre de Castries, fixé au 29 octobre 1719. Renouvellerait-on l'expédient pour le sacre de Lorraine? Massillon, embarrassé, se contenta de dire que le Régent trouverait un moyen «pour qu'il ne fît point le sacre, sans se commettre». Il revint converser avec Philippe d'Orléans qui le reçut de 7 h 1/2 à 9 h et voulut bien «comprendre les raisons du cardinal de Noailles». Toutefois, il pensait que le cardinal pouvait accorder ce qu'on sollicitait de lui, «sans se commettre». Son Altesse décida d'attendre au vendredi 27 pour traiter de la chose avec le cardinal. «Ce jour-là - nous rapporte Dorsanne - il trouva le prince si bien disposé qu'il n'insista point.»

Massillon était, à la même époque, en pourparlers avec le cardinal, pour le fameux Précis de Doctrine. Mais il y a un abîme entre des discussions loyales où est ménagée la liberté du cardinal, et la transmission d'un ordre vexatoire, même s'il est enrobé de gentillesse. De plus, le messager appuie de toutes ses forces le point de vue du Régent. Certes, il désire voir céder le cardinal en cette circonstance, pour aplanir la route vers l'accommodement, dont l'enfantement est laborieux. Il n'en demeure pas moins que sa conscience ne dut pas être très à l'aise. Massillon est en partie une créature des Noailles. Dès son arrivée à Saint-Magloire, il a été reçu par le cardinal, comme il l'annonce dans une lettre à Colbert de Croissy. Il chante ses louages à plusieurs reprises, entre autres dans le

«Sermon pour le Jour de Saint-François de Paule», 1re partie, où il s'écrie : «Ce nouvel Esdras que le Ciel nous a suscité depuis peu, nous l'allons voir lui-même, le livre de la Loi à la main, rétablir les mœurs d'Israël.»

Les relations, très cordiales jusqu'alors, entre le cardinal et Massillon, se refroidirent. Le cardinal se plaignit. On eût été vexé à moins.

Noailles refusa le «licet» réclamé pour l'ordination de Dubois (l'archevêque de Rouen l'accorda). Mais il était dit que le pauvre cardinal louvoierait toute sa vie : il donna le «licet» nécessaire pour le sacre de Dubois au Val-de-Grâce. Le nouvel archevêque de Cambrai fut sacré par le cardinal de Rohan, assisté de Tressan, évêque de Nantes, et... Massillon.

On n'a cessé de reprocher à Massillon sa participation au sacre d'un prélat scandaleux, prêtre de très fraîche date, admis aux ordres en brûlant les étapes, politicien habile mais libertin avéré. Comment un homme aussi intègre que Massillon a-t-il pu prêter l'autorité de son nom pour rehausser l'éclat d'une promotion à laquelle la vertu du promu avait fort peu de part? La tache ternit fâcheusement la réputation de l'évêque de Clermont (16). Cependant il a droit aux circonstances atténuantes.

Victime de sa candeur, il n'a peut-être pas eu pleinement conscience de l'infamie du personnage de Dubois. Mais il aurait dû s'informer ! On a prétendu qu'il ignorait le proxénétisme du nouvel archevêque ; qu'il avait été trompé par les apparences de vie plus régulière du sexagénaire. Certains auteurs modernes veulent nous faire estimer davantage le favori du Régent, vantent son génie diplomatique, mais, même en admettant ces qualités (et beaucoup sont loin de les admettre), elles sont hors de la question qui nous occupe : celle de la dignité ou de l'indignité morales. En notre temps matérialiste, on réhabilite volontiers, mais les brevets de machiavélisme seraient-ils suffisants pour entraîner une révision de nos répugnances? Duclos dans ses **Mémoires secrets** a développé ces mêmes motifs d'excuses en faveur de Massillon. Il fait remarquer en outre, avec raison, chez celui-ci «une sorte de timidité que la vertu bourgeoise conserve au milieu de la Cour». Soyons sûrs que Massillon n'avait pas agi de gaîté de cœur. «Les rigoristes le blâmèrent, dit encore Duclos ; les gens raisonnables le plaignirent et l'excusèrent.»

En réalité, la décision de Massillon ne peut être appréciée en faisant abstraction des négociations dans lesquelles il avait été engagé et dont on parlera plus loin . Son souci majeur est de ne pas compromettre, par le refus du sacre, une paix religieuse combien fragile.

Sous l'Ancien Régime l'évêque détient, évidemment, d'abord l'autorité spirituelle, mais il a aussi, dans une certaine mesure, la charge temporelle de son diocèse. Il est le successeur des Apôtres mais, responsable de son troupeau, aussi bien des corps que des âmes, il garde quelque chose de l'antique **defensor civitatis**. Il lui revient d'enseigner les vérités chrétiennes, de prévenir ou de condamner les déviations de la foi ; de confier le sort des fidèles à des prêtres pieux et instruits, mais il surveille aussi toute l'organisation de l'assistance et de l'enseignement qui sont services d'Eglise. Intermédiaire naturel entre le peuple et le lointain pouvoir central, il est nécessairement mêlé aux affaires politiques, souvent imbriquées avec les affaires religieuses. Animateur, au sens plein du terme, l'évêque de l'Ancien Régime est absolument différent du fonctionnaire docile qu'est devenu l'évêque d'aujourd'hui, solidement encadré par la bureaucratie romaine.

Image idéale de la fonction épiscopale, à laquelle certes ne se conforment pas tous les prélats. Cependant, il est un fonds commun de devoirs auquel peu se dérobent, même si, personnellement, ils mènent à la cour une vie peu édifiante. Même les prélats mondains savent choisir des grands-vicaires compétents et efficaces.

Les exemples ne sont pas rares, en ce premier quart du XVIIIe siècle, d'évêques vertueux, dévoués à leur tâche et qui renouvellent la ferveur des premiers pasteurs. Soanen et Massillon ne sont donc pas des exceptions. Du moins des convergences révèlent-elles la très haute conception qu'ils se font tous les deux de leur mission, divine et humaine.

1) Ces deux évêques, roturiers peu fortunés, ont de la peine à payer leurs bulles. Soanen en avait obtenu la gratuité par l'entremise du cardinal Colloredo, de la Congrégation de l'Oratoire de Saint-Philippe de Neri, mais une demande semblable ayant été formulée par l'abbé de Noailles, nommé à l'évêché de Châlons, la Cour romaine, craignant la contagion de ces exemples, refusa le «gratis» aux deux compétiteurs. Soanen ne cessa de se plaindre d'un tel asservissement, reste d'un ancienne prévarication. Crozat le cadet paya les bulles de J.-B. Massillon lorsque celui-ci fut préconisé par Clément XI le 10 mai 1718.

2) Soanen et Massillon ont fait de la résidence dans leurs diocèses leur règle absolue. Sacré par Noailles, dans l'église de l'Oratoire, le 1er juillet 1696, Jean Soanen part pour son diocèse trois mois après. Sacré le 21 décembre 1718 en présence du roi, Massillon fait son entrée à Clermont le 29 mai 1719 mais repart pour Paris à la fin de la même année, pour mener à bien les négociations sur l'Accommodement. Le 12 février 1721, il est de retour dans sa ville

épiscopale. Il ne la quittera pratiquement plus, en dehors d'un voyage à Paris en 1723 pour prononcer l'oraison funèbre de la princesse Palatine.

Soanen n'a quitté son diocèse que pour participer aux discussions sur la Bulle Unigenitus. Sa plus longue absence se place entre la mort de Louis XIV et mars 1717 ; il résida alors à la maison de l'Oratoire à Paris.

Massillon a peut-être plus souffert de l'exil provincial que l'évêque de Senez. C'est qu'il est davantage lié au monde des Lettres, et l'Académicien débarqué à Clermont ne se guérit que lentement de sa nostalgie : «Nous sommes à plaindre dans nos provinces, nous n'y pouvons conserver quelques restes de bon goût que par réminiscence.» Il s'inquiète de la nouvelle édition du Dictionnaire de l'Académie. Le frère Bernard, de l'Oratoire, lui expédie, par les voituriers de Gannat, les livres qui paraissent dans la capitale.

Il souscrit à **L'Antiquité expliquée** et **aux Monuments de la Monarchie française** du P. B. de Montfaucon. Il enrichit sa bibliothèque, la lègue aux chanoines qui devront l'ouvrir au public deux fois la semaine.

3) L'épiscopat s'accompagne, pour tous les deux, d'un renoncement aux fastes de l'éloquence sacrée. Sans doute la rupture n'est-elle pas brusque. Evêque nommé, Soanen prêche devant le roi l'Avent de 1695 : il a gardé l'habit de l'Oratoire. Evêque en place, il prêchera encore le Carême à Aix en 1698 ; à Toulouse en 1700, dans l'église de la Dalbade ; à Montpellier en 1701 ; à Aix, pour la deuxième fois, en 1708. Après sa nomination à l'épiscopat, Massillon ne prêche plus que son «Petit Carême» en 1718, où il se met à la portée d'un roi-enfant de huit ans. Il ne paraîtra pas dans la chaire de sa cathédrale et se donnera tout entier à l'instruction de son clergé, à ses discours synodaux. Il ne dédaigne pas d'adresser chaque soir aux gens de sa maison une allocution, rédigée au préalable avec soin. De même, Jean Soanen réunissait ses domestiques pour la prière du matin, à six heures ; souvent il joignait aux **Réflexions morales** du P. Quesnel ses propres réflexions. Foin des nobles ou savants auditoires !

4) La coutume était, pour les évêques, de faire solennellement leur entrée dans leur ville épiscopale. Massillon voulut, à Clermont, le 29 mai 1719, une entrée toute simple. Soanen, pareillement, avait balayé tout cérémonial à son arrivée à Castellane et à Senez : le plus pressé était de «prendre connaissance de l'état de son diocèse». Cette répugnance à l'égard de l'apparat a été, dans leurs deux cas, qualifiée de «jansénisme». Rien de plus suspect que la résistance à un certain baroquisme de la pompe extérieure, frère du baroquisme moral illustré par le molinisme de la Société de Jésus.

5) La nomination d'un évêque n'est obtenue que par la faveur de la cour. Les évêques ont grand crédit auprès du pouvoir et sont traités en hauts personnages. Louis XIV continua longtemps d'accorder sa confiance à Soanen : c'est lui qui, en 1700, désira que l'évêque de Senez allât prêcher le Carême à Toulouse. On songea à lui pour «éclairer» le duc de Bourgogne sur les contestations qui étaient alors dans l'Eglise, mais les Jésuites cherchèrent en vain à le gagner à leur parti et lui offrirent même l'archevêché de Vienne, s'il donnait au duc des instructions dans le «bon» sens (1711). Jusqu'en 1713, toutefois, rien ne désigna l'évêque de Senez aux critiques. Tout changea avec l'engagement du prélat dans la lutte.

La situation politique de Massillon, son crédit auprès des puissants dépassent de beaucoup, dès le début, la situation et le crédit de Soanen d'avant la chute. Peut-être en a-t-il trop profité, et trop quémandé, et ses remerciements manquent quelque peu de fierté : «Le secours que Votre Altesse Royale vient de m'accorder si généreusement, écrit-il au Régent, me tire précisément de l'indigence. Je ne suis point inquiet sur l'avenir. J'ai un bon maître.» Cette dernière phrase sentirait presque son laquais. Sous le ministère du cardinal Fleury, il demeure un conseiller écouté et ses recommandations sont souvent d'un poids décisif. A l'abbé de Bernis qu'il voulait nommer son grand-vicaire il disait : «Vous serez plutôt évêque en travaillant sous mes yeux que si vous étiez auprès de quelque grand seigneur (17).»

6) Loyalisme monarchique, dévouement reconnaissant aux hommes en place ne signifient pas cependant l'approbation aveugle de toutes les décisions. Soanen proteste, dans une lettre au contrôleur général (1er juillet 1713), contre une nouvelle taxe frappant les bénéficiers hors d'état de payer une imposition. Soanen et Massillon ne perdent aucune occasion de plaider la cause d'un clergé accablé d'obligations financières (capitation, dixième, quote-part pour le «don gratuit»). Les richesses du clergé? Les pauvres curés de campagne, réduits à la portion congrue, n'en ramassent pas la moindre miette. Massillon batailla vigoureusement contre le contrôleur général Orry qui avait supprimé l'exemption dont jouissait, paraît-il, le diocèse de Clermont, concernant l'abonnement aux taxes sur les boucheries et les boissons. Le fisc réclamait même le paiement des arrérages depuis 1722. Massillon s'adresse au cardinal Fleury (9 novembre 1731). Réponse vague. Nouvelle lettre de l'évêque à l'intendant Trudaine (février 1732). Trudaine réussit un compromis favorable à l'évêque : on se contentera d'exiger, outre la cotisation pour la présente année, une somme égale à celle-ci, représentant tous les arrérages. En définitive, on serait quitte en payant deux fois la cotisation de 1732. Massillon s'inclina, au contraire de son confrère de Saint-Flour, intraitable (18).

7) La misère populaire a ému pareillement Soanen et Massillon. Ils ont répercuté jusqu'aux oreilles royales la plainte des malheureux. En 1701, venant à Versailles, Soanen présente à Louis XIV les doléances de son diocèse ravagé par la grêle, et semblable à «un hôpital de dix lieues de long sur huit de large». Au conseil d'Etat, Chamillard s'opposa à la gratification proposée pour le diocèse. Les coffres du roi étaient épuisés ! Cependant, le roi prit 2 000 livres sur sa cassette pour les remettre au prélat, qui y joignit 1 000 livres : le secours servit à acheter des grains pour ensemencer les terres. Le 15 février 1721, Soanen décrit à M. de la Vrillière, secrétaire d'Etat, les ravages que cause dans son diocèse l'inflation de papier-monnaie (l'expérience désastreuse de Law s'achève). En 1713, le même évêque affirmait au contrôleur général : «Le nombre des pauvres s'est accru de plus des 2/3 depuis quelques temps.» Le tableau que brosse Massillon de la condition paysanne en Auvergne est des plus noirs. Peut-être l'a-t-il assombri pour apitoyer plus sûrement le cardinal Fleury. «Les peuples de nos campagnes, lui écrit-il, vivent dans une misère affreuse, sans lit, sans meubles, la plupart même, la moitié de l'année, manquent de pain d'orge ou d'avoine qui fait leur unique nourriture et qu'ils sont obligés de s'arracher de la bouche et de celle de leurs enfants pour payer leurs impositions.» Et il juge le sort des «nègres de nos îles» infiniment supérieur à celui des paysans auvergnats, «les plus laborieux du royaume». Il souligne l'énormité des charges fiscales qu'a à supporter la population de son diocèse : «les impôts sont poussés à plus de 6 millions, que le roi ne retirerait pas de toutes les terres d'Auvergne s'il en était l'unique possesseur.» De la Chaise-Dieu, son lieu d'exil, Jean Soanen dénonce, lui aussi, la lourdeur du fardeau qui pèse sur les pauvres gens, «l'augmentation énorme des tailles, avec leur impitoyable exécution, et la somme de 40 000 livres imposées sur ce malheureux pays pour augmenter le palais des Jésuites de Clermont» (lettre du 3 juin 1733).

8) La surveillance des mœurs est un des devoirs majeurs de l'évêque. Les procès-verbaux de visites pastorales mentionnent, le cas échéant, les personnes scandaleuses, entendez : celles dont les relations hors mariage sont publiques, et aussi celles dont l'impiété est affichée (mais cette catégorie existe rarement). Jean Soanen trouve à Senez des coutumes singulières. Le roi du bal est désigné pendant la messe : on porte au jeune homme un bouquet au son du tambour, des violons et de la flûte. Les curés ouvrent le bal. La pratique de la chasse par les chanoines est courante. L'évêque réagit avec force. Il interdit le charivari, ou rapt des nouvelles épouses, rendues seulement à leur époux après le paiement d'une rançon. Il fit condamner par le Parlement les jeunes libertins qui avaient sauté à l'intérieur du monastère de la Visitation. Les curés débauchés usèrent de représailles : un jour, un desservant tenta de poignarder l'évêque. Les ravisseurs de jeunes filles, même s'ils acceptent le mariage, sont contraints à une pénitence publique, de même que les couples ayant «fauté» avant la bénédiction nuptiale. Les notables de Castellane

suscitèrent une mutinerie, le jour de la Fête-Dieu, et le prélat fut un moment dans un danger pressant. Le lieutenant général Niel se vengeait ainsi de ce que son frère n'avait pas été nommé curé. L'affaire fut portée à la cour et Soanen obtint plusieurs lettres de cachet. Peut-être les ouailles auvergnates et bourbonnaises de Massillon étaient-elles moins sauvages. L'évêque de Clermont n'en eut pas moins à réprimer les désordres, fréquents à l'occasion des «reinages» ou fêtes de communautés ou de corporations. On cite ses démêlés avec Billom, Issoire, Saint-Sandoux, où les marguilliers avaient l'habitude de sonner les cloches la nuit précédant l'Ascension, en chantant le **Libera me**. Les réjouissances recommençaient à la Pentecôte, à la Saint-Jacques, à la Saint-Verny. On dansait autour de la chapelle de Fonsalive à Auterive. L'évêque essaya de remédier aux abus dont les processions de pénitents étaient l'occasion, ainsi la procession du Jeudi ou du Vendredi Saint à Saint-Amant.

9) La conduite du clergé régulier, laissant parfois à désirer, fut un des gros soucis de Soanen et de Massillon. Soanen défendit, sous peine d'excommunication, les entrées de femmes dans les monastères d'hommes. S'étant plaint à un P. Provincial des désordres d'un de ses religieux, il reçut une réponse presque insolente. Il écrivit une seconde fois, mit en demeure le Provincial de faire cesser le scandale sinon «il procéderait contre le religieux scandaleux et contre le Prieur de la maison qui ne voulait pas y remédier». Cette fois, le Provincial se hâta de prévenir la procédure par une information claustrale. Le Prieur fut déposé, le religieux mis en pénitence, exclu des charges monacales pour six ans. Massillon signala au cardinal Fleury l'inconduite des moines clunisiens de Ris, près de Châteldon. Mais l'enquête du subdélégué de Thiers, M. de Merville, est favorable aux moines (1729), et l'évêque gémit devant l'inutilité de ses avis et de ses visites : les religieux ne dépendent pas de sa juridiction. Autres moines scandaleux, ceux de «Soucilanges» (Sauxillanges) qui, selon l'expression de Massillon, «vivent comme des soldats aux gardes». Le Prieur, âgé, est tout à ses procès contre le curé. Massillon demande au Supérieur général de Cluny d'éloigner les quatre moines indésirables. Il est peu tendre pour les Bénédictins de la Chaise-Dieu, «les plus riches de mon diocèse, dit-il, où ils ne rendent aucun service et où l'on n'entend parler d'eux... que par les procès éternels qu'ils suscitent de toute part». Il est vrai qu'ils s'opposent à la réunion au Petit Séminaire de Clermont, du prieuré de Saint-Robert à Montferrand, cela malgré le consentement donné à l'opération par le cardinal de Rohan, abbé de la Chaise-Dieu et collateur de ce bénéfice. Après l'enregistrement des lettres patentes, en janvier 1733, les manœuvres dilatoires des moines en retardèrent l'exécution jusqu'au 6 septembre 1736. L'affaire de la réunion de l'abbaye d'Ebreuil au Grand Séminaire de Clermont n'aboutit pas, bien que J.-B. Massillon, neveu de l'évêque, eût été nommé abbé commendataire pour accomplir la fusion. Echec encore, du vivant de

l'évêque : la réunion du bénéfice de Sainte-Madeleine de Briffons, réalisée seulement en 1748. Les problèmes à régler dans les paroisses absorbaient une grande partie de l'activité épiscopale. Les chanoines d'Orcival étaient en contestation avec le curé Charrier. Une «police» du 25 mai 1735 dut établir des horaires d'offices et de sonneries évitant la «concurrence». De même, il fallut réaffirmer le droit du curé de Maringues à assister à l'assemblée pour la désignation du prédicateur du Carême et de l'Avent, et aussi à émettre son suffrage (mars-avril 1736).

10) Il semble que Massillon fut, beaucoup plus que Soanen, partisan d'un renouveau liturgique. Le Bréviaire de Clermont substitue au latin du Moyen Age le beau latin classique. La «couleur» des légendes des saints d'Auvergne y est un peu affaiblie. Les litanies de la Sainte Vierge sont tirées des seules Ecritures. Le Bréviaire est de 1732 ; en 1733 fut publié le Rituel, puis, en 1737, le Missel.

11) Les deux évêques s'imposèrent la visite pastorale de l'ensemble de leur diocèses plusieurs fois au cours de leur épiscopat. Ils y avaient quelque mérite car, si dissemblables qu'ils fussent par l'étendue, ces deux diocèses comprenaient de nombreuses régions montagneuses : la promenade n'y était pas de tout repos. Le diocèse de Senez avaient 40 km de long sur 32 de large, 56 paroisses. Ville principale : Castellane. M. Juge-Chapsal, après M. le chanoine Ventre, a parfaitement exposé l'organisation administrative de ce pauvre diocèse (19). Soanen pouvait visiter chaque année toutes les paroisses. Il n'y manqua pas, sauf empêchements. Nous possédons les procès-verbaux de ces visites, du moins la plupart. Selon la règle ordinaire, l'évêque s'intéresse à tous les aspects, ou presque, de la vie spirituelle et matérielle des communautés. Sans vouloir exagérer l'originalité des éléments fournis par ces documents par rapport à ceux des autres diocèses, nous relèverons, outre les indications traditionnelles, un certain nombre de faits qui caractérisent l'action pastorale de Soanen : il consulte les anciens sur l'histoire de la paroisse, l'âge des monuments ; il écoute leurs doléances, même si elles ne plaisent pas au clergé local ; il se renseigne sur la quotité de la dîme, les noms des décimateurs. Tous les titres des bénéfices étaient vérifiés, l'évêque tonnait contre les bénéficiers indignes. Les sentences épiscopales sont lues au prône des messes paroissiales. En 1703, il défend aux laïques de Blieux «les violences dans leur commerce» ; il reproche à ceux d'Allons le manque de docilité à l'égard de leurs pasteurs. Le conseil le plus fréquent est d'étouffer les discordes entre les familles (à Argens, à Clumanc - Saint-Honorat). Il lutte contre les blasphèmes, les médisances, les faux serments, les danses, les superstitions. Il arrive qu'il exprime sa satisfaction pour le bon esprit régnant dans telle ou telle paroisse.

Le diocèse de Clermont compte 758 paroisses, groupées en 15

archiprêtrés. Il y a 33 chapitres, 29 abbayes, 284 prieurés, 6 commanderies, 22 maladreries, dans cet immense diocèse qui englobe en plus du diocèse actuel, l'actuel diocèse de Moulins. 80 curés seulement sont à la nomination de l'évêque. Des abbayes sont «curés primitifs» et présentent leurs candidats. Massillon visita plusieurs fois son diocèse. Ce diocèse n'est sans doute pas uniformément montueux, mais dans les pays plats des Limagnes et principalement le Marais de Riom, les chemins sont vite, en hiver, transformés en bourbier où s'enlisent les carrosses. Des prêtres, délégués à cet effet, se rendent dans les paroisses les plus reculées où, voyageant en palefroi, et de plus en plus, avec les années, gêné par la gravelle, l'évêque ne peut aller en personne.

Les procès-verbaux en font foi, rien n'échappe à la vigilance de J.-B. Massillon. Il n'est pas de petits détails : les heures des offices sont fixées et il n'est pas permis de dire la messe dans les chapelles des châteaux (Lavaur, Saint-Cyrgues, Coppel, Censat, La Chaise, La Palisse) à la même heure que celle de la paroisse. Les maîtres d'école, rares à la vérité (Cusset, Champeix, Lezoux, Maringues qui en possède deux) sont inspectés de près. Parfois des curés tiennent école (communalistes d'Ardes - Saint-Saturnin - Vic-le-Comte - Plauzat). L'évêque interroge les matrones. Il contrôle les prêtres filleux (filleuls) auxquels, par son ordonnance du 25 novembre 1726, il a interdit toute usurpation à l'égard des curés ou vicaires. Leur rétribution pour les offices de reinages, de confréries, de fondations, est calculée selon de justes proportions. Ils sont subordonnés aux curés et vicaires, sont frappés d'amendes en cas d'absence aux offices et ils n'ont aucun droit à «s'immiscer dans l'administration de la sacristie, des ornements... des revenus de la fabrique». Massillon voudrait modérer les prétentions de ces prêtres proliférants et souvent inutiles. Il exige aussi les comptes administratifs des charités, ou bureaux de charité. Ajoutons à cela la bonhomie de l'accueil aux plus modestes paysans, le bienfait irremplaçable que va constituer, pour une paroisse, la présence, ne serait-ce que quelques heures, d'un pasteur, affable, mais respirant la noblesse morale. Le souvenir en restera vivace dans ces campagnes où aucun événement ne vient rompre la monotonie des jours.

12) Ressemblance de détail : les deux évêques sont conscients de l'inconvénient du trop grand nombre de fêtes chômées, prétextes à la paresse, à l'ivrognerie, le tout au détriment des travaux des champs. Soanen permet le travail aux fêtes d'été, excepté les dimanches, la Fête-Dieu, la Saint-Jean-Baptiste, Saints-Pierre-et-Paul, l'Assomption, la Nativité de la Vierge, à condition d'entendre la messe avant d'aller au travail. Plus radical, Massillon supprime des fêtes de Saint-Philippe - Saint-Jacques (1er mai) - Saint-Jacques apôtre (23 juillet) - Saint-Laurent (10 août) - Saint-Louis (25 août) - Saint-Simon et Saint-Jude (28 octobre) - Saint-Matthieu (22 septembre) et le mardi de Pentecôte (Ordonnance du 29 août 1736).

13) Curieusement, Soanen et Massillon ont eu une prédilection pour le culte des saints d'Auvergne. A Senez, Soanen dédie une chapelle à saint Amable, le saint riomois par excellence. Vers la même époque, le culte de ce saint arrive au Canada : l'abbé Déat, prêtre de Saint-Sulpice, lui érige un autel à Montréal en 1722 ! Massillon, Provençal, demande au Prieur de Mozac, près de Riom, une relique de saint Austremoine, l'évangélisateur de l'Auvergne, auquel il veut ériger un autel dans son palais épiscopal. Par contre, saint Amable fut bien près de lui être fatal. Lors de sa visite à Riom, les Riomois, croyant qu'il emportait une relique de leur saint, faillirent le lapider. D'autres disent que cette fureur avait été causée par une ordonnance de Massillon condamnant le culte superstitieux rendu à Riom à des cailloux qui auraient servi au martyre de saint Etienne.

14) Il resterait à rapprocher les deux prélats du point de vue de l'humilité, de la simplicité des mœurs. Toute une littérature nous a édifiés sur ce sujet et il n'y a pas lieu de mettre en doute tant de témoignages. Même ses adversaires reconnaissent la piété, la bonté, l'austérité pour lui-même, de Jean Soanen. Sa table était frugale, un peu mieux servie quand il avait des étrangers, mais jamais de superflu. Sa maison se composait d'un aumônier, d'un homme d'affaires, de quatre ou cinq domestiques pour son service particulier, pour la cuisine et l'écurie. Il se charge de l'instruction de ses domestiques, il apprend à lire à l'un d'entre eux, sans se laisser décourager par son peu de goût pour l'étude. Père des pauvres, il leur fait des distributions journalières quand il est à Senez ou à Castellane ; il n'oublie point les «pauvres honteux» auxquels il sert des pensions. Tous les dimanches, il visite les pauvres malades de la ville. Quand il était «de semaine» à l'hôpital, toute la dépense se faisait à ses frais. Parfois, à l'heure de manger sa soupe, il la faisait porter à un indigent dont il se ressouvenait.

De pareilles anecdotes fleurissent dans les biographies de J.-B. Massillon. Contentons-nous de rappeler qu'il fit son testament au bénéfice «des pauvres du grand Hôtel-Dieu de la ville de Clermont». Il n'avait pas ménagé ses efforts pour procurer aux prêtres infirmes et âgés la maison de retraite de la Chasse, «son petit hôtel des Invalides», disait-il. A Beauregard, il distribue des rouets aux familles, les incite au travail à domicile ; charité qui est déjà dans la ligne du progrès économique, cher au siècle des Lumières. Magnifique, aussi, son dévouement lors de l'épidémie de Thiers en 1741, déclenchée par les malencontreuses rizières expérimentales (20).

Autour de l'Accommodement de 1720

Demandée à Clément XI par Louis XIV, obtenue grâce aux manœuvres de Fénelon - le persécuté mué en persécuteur - et de

ses amis Jésuites, la Constitution Unigenitus, promulgée le 8 septembre 1713, allait infiniment plus loin qu'une simple condamnation du livre des **Réflexions morales** du P. Quesnel. Elle est plus qu'une machine de guerre occasionnelle contre le cardinal de Noailles, plus qu'un coup bas porté à l'Oratoire. Comme l'a dit un historien moderne, elle est la profession de foi d'un catholicisme hiérarchique et le refus de considérer l'Eglise «comme l'assemblée des enfants de Dieu, comme un corps dont le Christ est la vie et la substance» (21).

Le chrétien d'aujourd'hui, et aussi tout homme sans parti pris connaissant ce qu'a été la religion chrétienne pendant des siècles sont stupéfaits devant la monstruosité des condamnations qui atteignent les textes des Pères et des Saints. Certes, de subtils théologiens ont tenté de prouver que les anathèmes du Vatican tombaient seulement sur les déviations de préceptes excellents en soi. Mais les meilleurs des principes ne sont-ils pas tous, plus ou moins, susceptibles d'exagérations blâmables? Les repoussera-t-on pour autant dans le ghetto des opinions hérétiques?

L'étonnement ne fut pas moins grand au moment où la Bulle fut connue en France. «On criait hautement, dit D'Aguesseau, qu'elle détruisait la foi, rejetait la nécessité de la grâce, effaçait l'Evangile et renversait la religion.» L'Oratoire ne s'y trompa point. Pour les Pères de l'Oratoire de Nantes, la Bulle est «une constitution que la haine a conçue, que l'erreur a enfantée et qu'une autorité, respectable mais malheureusement surprise, a arrachée au premier Pasteur de l'Eglise» (lettre à Noailles, 19 janvier 1717). On aimerait savoir si Massillon a partagé quelque peu la surprise indignée de ses confrères.

Conçue pour tuer le quesnellisme, la Bulle a accentué et prolongé pendant toute une partie du siècle le déchirement de la conscience religieuse. La furieuse bagarre de l'Unigenitus va absorber pour des années les forces vives du catholicisme français, et plonger les hommes d'Etat et les magistrats dans d'insurmontables difficultés.

Jean Soanen a été, dans cette lutte, un acteur de premier plan. Il lit la Bulle avec «une abondance de larmes qui marquaient l'excès de la douleur». Voyant que les évêques acceptants inconditionnels tâchaient de gagner, dans l'Assemblée du Clergé, des suffrages en faveur de l'acceptation, il part pour Paris en plein hiver et y arrive le 9 janvier 1714. Il soutient le cardinal de Noailles contre les tentateurs qui font miroiter à ses yeux la solution de l'acceptation avec réserves. A tous les «arrangeurs», Soanen rappelle le devoir de probité intellectuelle : l'attitude des évêques explicateurs est-elle autre chose que de la malhonnêteté? On est en face d'une falsification subjective des textes : la Bulle ne condamnerait que ce que, eux, les évêques veulent qu'elle condamne. Soanen enlève au cardinal de Rohan tout

espoir de le voir «plier un peu». Sans effet également sur l'évêque de Senez, les offres et les menaces de l'abbé de Broglio, agent général du Clergé. A l'Assemblée, Soanen souligne combien il est scandaleux de condamner le P. Quesnel sans l'entendre. Il veut lire une lettre de l'auteur des **Réflexions morales**. Il irrite Rohan, il vexe Noailles qui a proscrit le livre de Quesnel et en a interdit la lecture. Et, pourtant, il contresigne, quitte à regretter tout aussitôt sa signature, la lettre au Pape, des évêques opposants, où ils confirment leur condamnation des **Réflexions morales**. Le 1er février 1714, il est des neuf évêques qui n'acceptent pas l'Instruction pastorale de l'Assemblée, dite des Quarante, et due à la plume de Rohan.

Les neuf évêques qui veulent demander des explications au Pape sont exilés. Soanen regagne son diocèse. Il y suivra les événements de très près. Il critique point par point le projet d'Instruction pastorale que Noailles lui a soumis. Par l'intermédiaire de Mlle de Jaucourt, il ranime la volonté de résistance du cardinal et il se félicite de l'échec des pourparlers. Il observe avec sympathie l'opposition du Parlement et de la Sorbonne aux décisions royales ; il accompagne de ses vœux l'action menée auprès de Louis XIV par les derniers gallicans comme Pontchartrain, Torcy, D'Aguesseau.

La mort de Louis XIV rend confiance aux anticonstitutionnaires. La réaction frappe le parti moliniste. Soanen revient d'exil. La politique religieuse du Régent, cependant, est hésitante. Il a des velléités d'indépendance à l'égard de Rome mais ne peut rompre absolument avec la politique précédente. Toujours des projets d'accommodement. Soanen, attentif aux voltes-faces prévisibles de Noailles, le retient sur la pente des capitulations. Il refuse, en même temps que Colbert de Croissy, l'évêque de Montpellier, de signer le Corps de Doctrine du cardinal. Le 1er mars 1717, les quatre évêques de Mirepoix, Boulogne, Senez, Montpellier, interjettent appel de la Bulle devant le Concile général : nouvel exil de Soanen et de ses confrères. Noailles dépose un appel individuel à l'officialité, sans le rendre public. La Cour se démène pour en prévenir la publication. Soanen est sévère pour l'avocat (Noailles) qui n'a pas eu le courage d'enfanter l'appel. Le 7 octobre (effet direct de cette lâcheté, à en croire Soanen), déclaration royale imposant le silence. Noailles se perd dans les arguties mais son attitude va être complètement modifiée par le décret de l'Inquisition porté contre les quatre évêques et surtout par les lettres **Pastoralis officii** (8 septembre 1718) où s'exprime toute l'intransigeance romaine. Le cardinal rendit alors public son appel et appela aussi des lettres **Pastoralis officii**. Les appels se multiplient entre 1718 et 1720 (trente évêques - 1 500 docteurs de Sorbonne). En 1719, paraît l'Instruction pastorale de Noailles, très nette contre la Bulle. Devant le durcissement de la position du cardinal, le Régent met sur le chantier un nouvel accommodement. Noailles regagne l'estime de Soanen et des appelants.

Massillon est tout à fait étranger à un engagement de ce genre. Il est, par excellence, l'homme des accommodements. Un accommodement est un type d'opération dont le schéma est uniforme. Noailles répugne à l'acceptation de la Bulle telle quelle. Le Pape se refusant à donner des explications, le Pouvoir et ses équipes de conciliateurs divers proposent au cardinal de donner lui-même ses «explications», c'est - à - dire de composer un Corps de doctrine où seront marquées les vérités essentielles à sauvegarder. Cela est bel et bon, mais le problème est d'obtenir l'adhésion des acceptants à un tel texte. Dans cette catégorie on compte certes des ultras et des modérés : il est permis de tabler sur ceux - ci. Cependant, si Noailles accorde trop aux ultramontains molinistes, ses amis augustiniens le lâchent. Supposons l'accord miraculeusement conclu. Il serait étonnant qu'il fît l'unanimité aux deux extrêmes. Et surtout le Pape entérinera-t-il le Corps de Doctrine ? Il rectifierait ainsi, contredirait même, son jugement ou celui de ses prédécesseurs. Cette démarche n'est pas dans les coutumes romaines.

L'Accommodement de 1720, auquel Massillon va attacher son nom, s'inscrit dans une série déjà longue de négociations analogues :

1) Dès le début, éclate le conflit entre la majorité épiscopale (vote du 23 janvier 1714) et Noailles, qui interdit à ses prêtres de recevoir la Bulle (25 février 1714). Fénelon a beau se porter garant de la prochaine soumission des adversaires de la Bulle, le mouvement d'opposition s'étend à la Sorbonne, au Parlement. Les colères de Louis XIV sont impuissantes. Alors, on cherche à «accommoder» les deux tendances ; des prélats discutent les termes d'une Instruction pastorale que signerait Noailles et qui satisferait tout le monde. Les tractations entre les cardinaux Bissy, d'Estrées, Polignac aboutirent à l'envoi d'un texte à Rome. Le Pape le refusa.

2) Après cette tentative (mai-juillet 1714), c'est le recours à la manière forte, c'est-à-dire à la condamnation de Noailles par un Concile national. Ce Concile, le Pape n'est pas disposé à le convoquer (échec de la mission Amelot à Rome novembre 1714).

3) Les discussions de Rome s'éternisant, on se remit à ménager Noailles et à préparer un deuxième projet d'accommodement. Massillon aurait revu le texte et adouci la rédaction du cardinal de Rohan (décembre 1714). En 1715, pas d'accommodement en vue, mais, jusqu'à la mort du roi, des combinaisons pour la tenue du Concile national, pour l'arrestation et la «dénationalisation» de Noailles, etc.

4) Le Régent ne cessa de travailler à une solution de conciliation. On est donc en accommodement permanent ! Une commission est créée dans ce but, elle comprend le maréchal d'Uxelles, D'Aguesseau, Chavigny, Amelot, le duc de Noailles. Cependant, la grande année

de l'Accommodement fut 1716, qui vit la mission de l'abbé Chevalier et du P. de la Borde à Rome. L'abbé Chevalier, qui ne fut même pas reçu par le Pape, échoua complètement.

Il portait à Rome un Mémoire de Noailles - un Mémoire de D'Aguesseau sur les moyens de négociation -, un autre document secret, exposant les intentions du gouvernement français en cas de refus de Rome. L'idée d'un concile y prend corps. Un bref du Pape, du 6 décembre 1716, interdit aux évêques acceptants de donner des éclaircissements suivant le désir des opposants. Grande colère en France : le Régent défend aux évêques de recevoir le Bref. Rohan a songé à une Assemblée générale du clergé pour discuter de la Bulle. Il n'y eut pas de suite, mais Rohan reçut les prélats au cours de conférences privées. Le P. Quesnel est même invité à venir se justifier : Noailles s'y oppose. Les acceptants ne veulent examiner aucun corps de doctrine de l'archevêque de Paris avant d'avoir en main son acceptation pure et simple. Rohan ayant cependant consenti, sur l'invitation du Régent, à l'examen en priorité de la doctrine, il est réprimandé par Rome (26 janvier 1717). Imaginons également la pluie de libelles, de mémoires, de réponses aux mémoires, qui inonde le public «lisant» de l'époque. 1716 est l'année des «tocsins». En 1717-1718, sévissent les «mandementeurs».

L'entêtement romain envenime les choses. D'autre part, la fermeté gallicane du Régent est indéniable. Il a obligé le nonce à lui remettre la copie du bref pontifical. Le nonce n'ayant pas obéi, il est exclu des audiences du prince. Le Régent se sert des Parlements pour faire pression sur Rome, sans beaucoup d'illusions toutefois (cf. lettre à La Trémoille, 1er juin 1716).

La situation se gâte de plus en plus, le moment est venu, pense le pouvoir, de rétablir au moins un semblant de paix religieuse en France. De plus, Dubois est décidé à aboutir dans ce domaine à un résultat positif, qui lui permettra de coiffer le chapeau tant désiré.

C'est dans ces conditions que Massillon et quelques autres vont jouer, selon le vœu du Régent et de Dubois, la carte de la conciliation à tout prix. Périlleuse acrobatie, qui consiste à évoluer sans dommage à travers les trois camps : les acceptants ultramontains - les opposants absolus, disant non à toute concession attentatoire à la vérité (parmi eux, au premier rang, Soanen) -, les modérés des deux bords.

En 1718 sont reprises les négociations avec Noailles. Trente prélats présents à Paris, dont Massillon, demandent aux appelants de signer un projet. Ils sont appuyés par 97 signatures. Massillon est en butte aux attaques de pamphlétaires «jansénistes» («Les plaintes de la vérité contre ceux qui ont fait fortune à Clermont»).

En octobre 1719, Massillon inaugure une méthode nouvelle. Au lieu de s'en tenir au Précis de doctrine et au Projet d'Acceptation remis par Noailles au Régent, il veut faire une besogne neuve : prendre le corps de doctrine rédigé par le cardinal en 1716 et approuvé par plusieurs évêques, en composer un Précis, le faire adopter par plus de 80 évêques, puis laisser Noailles et «ses» prélats faire leur acceptation par un acte séparé du Précis, et qui, cependant, y serait relatif. On garderait secret pour Noailles ce sommaire explicatif, afin que les Acceptants ne pussent pas y voir l'ouvrage du cardinal. Le travail fut exécuté par le P. de la Tour et l'abbé Couet.

Massillon, parti pour son diocèse, fut satisfait du texte à son retour. Malheureusement, il se produisit des fuites. Rohan et Bissy essayèrent d'ameuter les évêques contre le projet. Des paroles très vives furent échangées entre le Régent et le cardinal de Rohan.

Le 22 novembre 1719, le P. de la Tour porte à Noailles le texte des explications. Quant à l'acte d'approbation des Acceptants, rédigé par les deux cardinaux de Rohan et de Bissy, il contenait des expressions injurieuses pour les Appelants. Massillon, avec Couet et l'évêque de Bayonne, Dreuillet, dressa «un acte d'approbation simple, qui ne parlait que de la pièce qu'on voulait approuver et qui ne disait rien des procédés» (abbé Dorsanne). Les négociateurs finirent par obtenir des deux cardinaux, chefs des Acceptants (Bissy étant le plus exalté), une approbation sans condition de la pièce élaborée pour résumer la doctrine de Noailles. Massillon fit preuve, en la circonstance, de toute sa finesse diplomatique. Rohan - à en croire encore Dorsanne - lui reprocha tout ce qu'il avait fait pour le faire entrer dans cette négociation. L'éminence affirmait qu' «elle y avait eu une répugnance infinie, en sentant la difficulté, mais enfin que, puisqu'elle y était, elle en voulait sortir avec honneur et terminer cette grande affaire». Rohan reçut les évêques par quadrilles. Des secrétaires leur lisaient le Précis, puis Massillon intervenait, et enfin le cardinal. Il y en eut, évidemment, qui, tel l'évêque d'Evreux, «plus jésuite que les jésuites», refusèrent de signer.

Massillon faisait partie, avec Rohan, Bissy, Dubois, Fleury, d'un conseil de conscience, établi pour exhorter les évêques acceptants à ne rien entreprendre contre les Appelants sans en référer à lui.

Soanen, secondé par Colbert de Croissy, n'avait pas ménagé les avertissements à Noailles pendant toutes ces péripéties. Adversaire de principe de toute «explication» venant des évêques («accepter la bulle sans explication, c'est renoncer à la foi - accepter avec des explications, c'est renoncer à la bonne foi» Lettre du 21 avril 1720), Soanen ne pouvait qu'être douloureusement indigné de l'accommodement qui finit par être conclu en mars 1720. Ecrivant au cardinal,

le 2 mai 1720, il lui dit le regret sincère qu'il a de ne point pouvoir seconder, sur le point de l'accommodement, ses pieuses intentions. Il lui rappelle son opposition au corps de doctrine de 1716 et ajoute, à propos du corps de doctrine actuel : «Il serait plus pur s'il n'eût été touché que de vos mains ; il a été altéré par quelques autres». Pense-t-il ici à la main de Massillon? Nous aimerions savoir exactement ce que l'évêque de Clermont a cherché à préserver des principes du christianisme augustinien et port-royaliste, les atténuations ou omissions proposées ou admises au cours des pourparlers. En tout cas, Noailles est désormais un rénégat aux yeux des plus purs. «En six ans entiers, écrit encore Soanen, le 20 avril 1720, je n'ai jamais vu dans le Monsieur la moindre démarche sincère d'affection pour ceux qui allaient au bien d'un pas droit, parce qu'il avait envie de faire ce qu'il a fait.» Pourtant, la pitié l'emporte : «Je le plains beaucoup et encore plus tant de gens de bien qui se sont appuyés sur un roseau qui, en se brisant, leur percera la main.»

Soanen applaudit à la résistance du Parlement qui retarde l'enregistrement de la déclaration royale du 4 août 1720 jusqu'à l'enregistrement forcé du 28 septembre 1720. L'Accommodement, d'ailleurs, ne régla rien. Les évêques appelants renouvelèrent leur appel. La publication du mandement, que le cardinal de Noailles avait fait dépendre de l'enregistrement de la Déclaration par le Parlement et d'un minimum de 80 signatures, ne mit pas fin à la guerre religieuse (22). Les listes de Réappelants s'allongent. La répression policière s'accentue. L'équivoque persiste et «les nouveaux amis» du cardinal ne se gênent pas pour dire que «mécontents de certaines causes qu'ils n'ont pu empêcher, ils ne laissent pas de s'applaudir des grands services qu'ils ont rendus à l'Eglise en ramenant M. le Cardinal à la foi, laquelle ne peut être sauvée que par la Constitution» (lettre de Soanen du 21 avril 1720).

Pour comble de malheur, Rome désavoua et condamna l'Accommodement.

L'affaire au succès de laquelle s'était dévoué Massillon n'améliora pas les relations de l'évêque de Clermont avec Noailles. Dans une lettre datée du 1er janvier, sans indication d'année , mais que l'on peut situer peu de mois après l'Accommodement, Massillon réaffirme au cardinal ses «sentiments de respect, de tendresse et dévouement». Mais il se dit touché «des troubles qui continuent dans l'Eglise de Paris». Il se décerne un satisfecit pour son œuvre, en incriminant la mauvaise volonté des exécutants : «L'ouvrage de la paix était solide mais l'exécution n'a pas répondu aux intentions de ceux qui s'en étaient mêlés. Il fallait que l'ouvrage de la paix fût conduit avec des dispositions pacifiques, et on y a mêlé beaucoup d'humeur et d'esprit de parti.» Il espère que le retour de Rohan mettra «un peu plus de douceur et de modération dans les démarches». Peut-être, à en juger par cette dernière phrase,

critique-t-il surtout l'acharnement des ultramontains, partisans irréductibles de la séparation d'avec les Appelants.

Nous n'avons découvert, dans les lettres de Soanen de cette époque, aucune allusion directe à Massillon, en dehors d'une parenthèse d'allure élogieuse : «Le Prélat, qui est un Aigle, connaîtra du premier coup d'œil M. Rochette, grand-vicaire et visiteur des Carmélites, ami de la Constitution et qui se vante d'être approuvé par son évêque» (lettre à une religieuse 6 juillet 1718) (23). Mais il est évident que l'accommodeur ne peut plaire à l'ennemi de tout compromis. Pour celui-ci, la Bulle demeure inacceptable parce qu'elle ébranle «la foi, la morale, la discipline, la tradition des Pères, le trône des rois, les justes possessions du royaume» (même lettre).

L'évêque de Clermont et le Prisonnier de Jésus-Christ

Pendant que Massillon, en son diocèse, mène une vie sans drame, Soanen est toujours sur la brèche. La guerre ne connaît pas de répit. Cependant, le pontificat du Pape Innocent XIII (1717-1724) semblait devoir marquer une trêve. L'illusion fut courte. Si la bulle du Jubilé fut bien remise en France, même aux Appelants, qui n'étaient donc point des séparés, Innocent XIII montra très tôt la même obstination que Clément XI. Soanen est un des sept évêques qui écrivent au nouveau Pape pour lui demander le rejet de la Bulle, et un Concile général.

Docile à Rome, la cour fait déclarer par le conseil d'Etat la lettre de Sept contraire aux déclarations de 1717 et 1720. On refait signer le Formulaire ; de nombreuses sanctions sont prises contre les ecclésiastiques qui s'y dérobent. Le pontificat de Benoît XIII (1724-1730), Dominicain, fut à double face ; d'un côté : approbation de la théologie augustinienne et thomiste ; de l'autre : approbation de la Bulle (bref **Demissas Preces**). Le principal événement de cette période est la publication, par Noailles, des Douze Articles. Retour de flamme port - royaliste du cardinal. Du coup, Soanen et ses amis célèbrent le réveil de son énergie. Les Douze Articles sont une profession de foi antimoliniste très nette. Le 4e article, par exemple, stigmatise la théorie jésuite de «l'équilibre». A la suite d'un bref paternel à Noailles, le Pape va-t-il, enfin, donner des explications demandées ? Non. Le Pape pose les conditions les plus dures. Noailles devrait rétracter son Instruction pastorale de 1719 et publier son Mandement, avant que le Souverain Pontife daigne accorder le bref approbatif des Douze Articles (négociation du P. Gravezon, échec d'un nouvel espoir d'accommodement). Les prélats acceptants ont été très mécontents des Douze Articles. Ils agissent à Rome. Un Concile romain exige l'obéissance absolue à la Constitution.

En 1726, le cardinal Fleury devient premier Ministre. Sa politique religieuse se durcit à l'égard des adversaires de la Bulle. L'Assemblée du Clergé de 1725 avait agité l'idée de Conciles provinciaux pour mater les évêques rebelles. L'intrépide évêque de Montpellier paraissait devoir être la première victime sacrifiée. Ce fut Soanen qui comparut devant ce «tribunal» épiscopal (août-septembre 1727).

Nous avons conté, après bien d'autres, l'histoire de cet étrange concile d'Embrun, que d'aucuns nomment, non sans raison, brigandage. L'évêque de Senez y répondait de son Instruction pastorale de 1726, où étaient glorifiés le livre du P. Quesnel et les Douze Articles. Aucune forme légale ne fut respectée. La sentence était dictée d'avance («J'étais condamné avant que d'être ouï», lettre du 28 août 1727). Le 21 septembre 1727, le vieillard, privé de ses fonctions épiscopales, fut exilé à la Chaise-Dieu, diocèse de Clermont, et il devait vivre encore jusqu'en 1740 (24).

La sentence d'Embrun fut l'occasion d'une vaste campagne de soutien à l'illustre exilé. Des satires traitent le concile de sabbat, des estampes représentent l'évêque, la tête entourée d'un rayon de gloire, et ses persécuteurs sur les genoux des Jésuites. Cinquante avocats publient une Consultation en sa faveur. Colbert de Croissy se distingua par ses interventions courageuses. Il écrit au Pape (novembre 1727). Il organise la résistance épiscopale, groupe ses troupes, envoie des lettres circulaires. L'évêque de Castres se déclare pour Soanen. L'évêque de Bayonne également. D'autres (Bayeux, Auxerre, Troyes) sont acquis. Colbert compte sur vingt prélats. Hélas, il y eut des lâchetés, des défections, comme celles de M. de Montauban, de M. de Dax, de M. de Rodez (Tourouvre).

Noailles, en un beau sursaut, a signé, le 7 mars 1728, la lettre au roi, des douze évêques, prenant la défense de Soanen. Malheureusement, le 19 mai, il rétracte la lettre du 7 mars.

En son refuge montagnard, Soanen, demeuré le chef spirituel des anticonstitutionnaires, tenu au courant des moindres faits et gestes par mille messagers ou correspondants, récapitule les innombrables prises de position publiques qui condamnent ses juges (19 Camaldudes - Religieuses d'Estampes - Chartreux de Schoonouven en Hollande - Sœurs du Calvaire à Orléans - Ursulines de Nevers - Prémontrés réformés). Caylus, Bossuet (évêque de Troyes), Ségur, ancien évêque de Saint-Papoul, l'abbé Pucelle, bien d'autres, sont moralement à ses côtés.

Massillon n'éleva pas la voix. Qui plus est, il reprocha à son confrère de Rodez, Tourouvre, d'avoir pris la défense de Soanen. La lettre de Massillon est du 28 février 1728. Tourouvre (J. Armand de la Vove de), né en 1673, mort en 1733, sacré en 1718, sympathisait

avec les opposants. Il signa la lettre des douze évêques, mais publia, le 25 septembre 1729, une lettre pastorale où il blâmait l'évêque de Senez (cf. lettre attristée de Colbert de Croissy, le 3 novembre : «La chute de Tourouvre m'a ôté le sommeil»). Quelques mois de plus, et Massillon n'aurait plus eu à lui prêcher l'amour d'un juste milieu. Tourouvre n'avouait - il pas alors, à Colbert, son «horreur des extrêmes», son désir de «rester dans l'entre-deux»?

Pour l'instant, Massillon n'est pas d'accord avec ses démarches, avec son engagement voyant. Il l'accuse de se compromettre dans un parti où «il y a de l'excès et de la révolte». Tout en reconnaissant que «de l'autre côté, on ne s'est pas toujours tenu aux justes bornes et qu'on a défendu l'Eglise avec des armes qui l'affaiblissaient» (critique sévère que l'on souhaiterait plus précise), Massillon dresse un réquisitoire contre les Appelants, «cabale éternelle et puérile ; nulle règle, nul amour de la paix, l'orgueil, l'amour de la singularité ; des partis extrêmes sur tout». Et de peindre un «jansénisme» - épouvantail mythique, une secte qui racole «les ignorants, les femmes, les dévotes, les mondains ; tout leur est bon». Leur fureur annexionniste serait maladive : «Ils prennent une condescendance charitable (de charité) pour une adhésion totale à leur entêtement.»

Le thème fondamental est posé, à quoi se réduiront le plus souvent la pensée et la méthode de persuasion de l'évêque de Clermont : le crime majeur est toujours le goût de la «singularité». Jamais le conformisme n'a été plus éloquemment canonisé. Il faut défendre la vérité «en front de bandière, enseignes déployées et avec le gros de l'armée. Les voies singulières n'ont jamais prospéré. On laisse crier le petit nombre de désespérés qui se font un mérite de s'obstiner ; le bon sens et la règle prennent la place du parti». Au sortir de cet Evangile de la docilité et de l'alignement, on a hâte de se réconforter à la protestation ibsénienne de l'homme seul (le Dr Stockmann dans **Un Ennemi du Peuple**).

Plus heureuse, la distinction proposée entre deux types de justification : on peut demander justice des procédés illégitimes dont a pâti Jean Soanen, souligner les violations du droit, l'affront à tout l'épiscopat - on peut aussi, outre cela, justifier la conduite de l'accusé. De fait, des évêques plaidèrent pour Soanen, qui ne partageaient pas toutes ses idées. «Vous pouviez condamner les juges, s'ils avaient prévariqué», dit Massillon à Tourouvre, et sur ce point, l'archevêque Tencin offrait une cible rêvée aux désapprobateurs purement «juridiques». Mais, pourquoi dénier à l'évêque de Rodez son droit à l'expression d'une sympathie plus profonde? Est-il vrai qu'il ait «nui à la cause de Soanen en voulant la défendre»? Est-on coupable pour n'avoir pas accablé le paria?

Massillon entretient ensuite Tourouvre de l'attitude actuelle de l'exilé de la Chaise-Dieu, dont, dit-il, il reçoit quelquefois des

nouvelles. On notera, d'abord, le sentiment dont l'évêque de Clermont ne se départira pas : une bienveillance respectueuse à l'égard du «bon vieillard», dans laquelle, pourtant, entre quelque ironie désolée : ce bon vieillard «n'entend rien, ne perd pas de vue son fantôme». Autant parler d'un cas d'obstination sénile. Soanen, au contraire, en sa verte vieillesse, n'a jamais été plus lucide. Autre thème cher à Massillon : Soanen s'imagine être l'unique paladin de la vraie doctrine, alors que, dans leur immense majorité, les évêques s'y attachent aussi de tout leur cœur. «Il ne souffre que pour défendre la grâce efficace et les libertés de l'Eglise de France. J'ai beau lui répondre, que, sur ce pied-là, de 120 évêques que nous sommes, il y en aurait au moins 100 d'exilés...»

En conclusion, un jugement quelque peu malicieux sur les défauts du grand homme : «Comme je le connais de longue main, je crains fort qu'il n'entre dans sa conduite un peu de complaisance sur les applaudissements du parti et sur le triste spectacle qu'il donne à l'Eglise.» Y aurait-il du comédien en ce vieillard? Massillon admet comme un postulat l'existence d'un «parti» janséniste organisé, flattant les manies de l'évêque de Senez. Du moins espère-t-il que «Dieu aura égard à ses intentions». En terminant la lettre, il n'est pas sans regretter de s'être laissé entraîner «à parler de matières sur lesquelles, dit-il, j'ai fait profession de garder un profond silence». Nous ignorons si la missive contribua au revirement de Tourouvre.

Il nous reste deux lettres de Massillon à Soanen. De Soanen nous ne connaissons qu'une lettre à Massillon. Il dut y en avoir d'autres, puisque la seconde lettre de Massillon fait allusion à une réponse de son correspondant, entre-temps. D'autre part, la datation proposée par Mgr Blampignon est très probablement inexacte. Les lettres de Massillon ne sont pas des 14 et 19 janvier 1728 mais bien 1729. Sinon, comment comprendre que Massillon ait offert à Soanen l'hospitalité au château de Beauregard «il y a six ou sept mois»? Vers Juin 1727, l'évêque de Senez était encore en son diocèse.

La première lettre déborde de respectueuse sympathie. La santé de Jean Soanen préoccupe l'évêque de Clermont. Rappelant son invitation précédente, se faisant fort d'obtenir l'autorisation de la cour, il propose de nouveau à son malheureux confrère un séjour en Limagne : «La rigueur extrême de la saison me jette dans les mêmes inquiétudes à votre égard.»

A examiner le fond de la lettre, nous y discernons, tout d'abord, une exploitation maximale du thème conformiste. Toute velléité de «penser autrement» prend l'allure d'un insupportable scandale : «Dépouillons-nous de toutes les complaisances inséparables de la singularité. Regardons comme des pièges que nous tend l'orgueil, le désir, souvent caché à nous-mêmes, de nous donner en spectacle. Il est terrible d'être tout seul de son côté et d'avoir contre soi tout ce qui

porte un nom d'autorité dans l'Eglise. Cette solitude, loin de flatter l'amour-propre, doit alarmer la foi. Il faut, pour être tranquille dans cet état, penser comme le pharisien qu'on n'est pas fait comme le reste des hommes.» Le lecteur moderne serait presque tenté de voir là une «charge» des principes autoritaires dans le domaine religieux. Les hommes, les chrétiens du XVIIIe siècle, très réticents devant l'idée de l'infaillibilité romaine, devaient se poser des questions sur la priorité à accorder : au souci d'Unité - ou au souci de Vérité. L'adhésion d'une forte majorité à une idée constitue-t-elle une preuve décisive de la véracité de cette idée? Tous ne sont pas d'accord avec Massillon qui invite l'exilé à examiner «s'il est possible que toute l'Eglise ait canonisé l'erreur et que vous seul avec un petit nombre d'adhérents soyez le défendeur de la vérité». D'innombrables témoignages concordent, sur les intrigues politiques qui président aux décisions romaines ; nous savons trop combien la Bulle Unigenitus fut arme de circonstance, pour accepter aveuglément l'optimisme édifiant de l'évêque de Clermont : «Mais l'Eglise peut-elle jamais ériger en dogme une opinion fausse ou douteuse? Les portes de l'enfer pourraient-elles donc prévaloir contre elle?»

Sous la modératon de l'expression, l'admonestation est dure : «Il est bien triste, Mgr, de souffrir et de souffrir en vain. Le plaisir que vous trouvez dans vos peines n'en justifie pas le motif... vous savez que l'erreur a toujours eu ses martyrs comme la vérité. Plus votre terme approche, plus vous devez examiner devant Dieu si vous ne prenez pas le change...» Massillon n'insinue-t-il pas - délicatement - que Soanen, déjà suspect de cabotinage plus ou moins conscient, est atteint aussi de manie masochiste ?

Mais par quel argument central Massillon pense-il déterminer son confrère à rejoindre le troupeau? Il veut, surtout, lui enlever tout prétexte à son attitude d'opposant. En effet, d'après Massillon, c'est à tort que Soanen croit menacées les vérités essentielles de la religion : tous les évêques de France, si on les consultait, sont prêts à tout souffrir «plutôt que d'abandonner l'ancienne doctrine et nos libertés». Certes, c'est consolant, mais encore conviendrait-il de vérifier ce que les chers confrères placent, en particulier, sous l'étiquette d' «ancienne doctrine». Quant aux «libertés», le désaccord est probablement flagrant quand il s'agit de fixer la part à concéder à la cour romaine et au pouvoir royal. Plus précis, ce qui est dit par Massillon de l'Appel : conformément à la doctrine de l'Eglise, les appels sont improuvés lorsqu'ils sont interjetés sur des matières déjà décidées. Par contre, «nous conservons donc les Appels, mais nous condamnons l'usage que vous en faites». Toutefois, Massillon peut-il vraiment admettre à propos de la Bulle que «la matière est déjà décidée»?

Lettre où l'on s'efforce moins de persuader par un raisonnement serré que de toucher le vieillard au cœur, en le rendant conscient de la

peine qu'il cause à ses meilleurs amis : «Votre séparation afflige l'Eglise, calomnie vos confrères, dont vous laissez supposer qu'ils sont livrés à la cour.» Evidemment, l'intrépidité d'un seul est, en un sens, un affront pour ceux qui n'ont point bougé ! Plus subtilement, Massillon cherche à créer une complicité intime avec l'illustre victime. Il partage toutes les opinions de Soanen (ou presque) mais... mais, supérieur, sous entend-il, par la sérénité et le sens du sacrifice au «condamné» d'Embrun, il fait passer avant tout l'unité à sauvegarder : «C'est l'amour de l'Eglise et de la doctrine qui me retient dans l'union avec le Pape et tous mes confrères.»

La lettre du 14 janvier 1729 ne convainquit pas Soanen. Certaines expressions durent le blesser puisque, dans celle du 19 janvier, Massillon regrette, dit - il, «quelque terme qui ait pu vous déplaire. Ce serait vitesse ou inattention plutôt que mauvaise volonté». Et il rejette sur son correspondant la responsabilité d'avoir ouvert le débat sur «ces tristes dissensions». Les protestations de vénération sont encore plus chaleureuses que dans la lettre précédente. Il voudrait pouvoir partager les chaînes de celui qui se dit le Prisonnier de Jésus-Christ, mais en se gardant bien d' «être, de part, néanmoins au motif qui lui les fait souffrir». Il affirme son respect pour son âge, ses vertus épiscopales et ses talents : quel dommage qu'ils soient mal employés ! Et de dessiner l'attaque, plus ardente que dans la lettre du 14. D'abord, une volée de bois vert s'abat sur les «apologistes» de Soanen : «Ecrits odieux... style du schisme et de l'erreur, invectives et satires contre le Pape et tout ce qu'il y a de plus respectable dans l'Eglise.» Voici un catalogue des «énormités» proférées : «La voix unanime du Pape et de tous les évêques ensemble n'est qu'un vain son - Jésus-Christ n'est plus avec nous - Il faut retourner à Trente pour le retrouver - Tout particulier peut dogmatiser - L'Eglise a prévariqué en condamnant Quesnel - Les Pharisiens et les Saducéens sont maîtres de la doctrine», et autres propositions qui s'étalent dans «J-Christ sous l'anathème». Il pose la question directe au vieil évêque : «Ces blasphèmes ne font-ils pas horreur à votre piété?»

Les partisans outrés de Soanen, dont celui-ci ne s'est pas désolidarisé, sont des «esprits factieux et excessifs». Que ne s'en tiennent-ils précisément au dogme ? «Nous serions bientôt d'accord.» L'épreuve, en effet, eût mérité d'être tentée ; elle eût montré où étaient les novateurs et les gardiens fidèles de la tradition.

Massillon ne varie guère dans ses méthodes d'amicale polémique. D'abord il abonde dans le sens de l'interlocuteur, communie avec lui dans la même horreur du molinisme et des Jésuites : «Les Jésuites ont leurs opinions que l'Eglise tolère mais croyez-vous que la plupart des évêques pensent et enseignent comme eux ? Je puis vous attester le contraire.»

Deuxième temps dans l'enveloppement stratégique. Ce molinisme, c'est vous qui lui donnez de nouvelles armes : «Vous persuadez qu'on peut combattre leur doctrine sans tomber dans des excès opposés... Votre conduite seule serait capable de le faire prévaloir, si l'erreur pouvait prévaloir sur la vérité.»

Ainsi Soanen est-il relégué parmi les ultras, les enragés, qui déforment par leurs exagérations la doctrine qu'ils professent. Pourtant, comment Massillon définit-il l'excès ? S'agissant de vérités chrétiennes, va-t-on les débiter en morceaux (un quart, une moitié, trois-quarts, de tel dogme catholique ou de tel précepte de morale), les délayer dans l'eau tiède, adapter une tisane à chaque circonstance ? Qu'est-ce que «faire preuve de modération», pour un évêque, dans les matières de la grâce ou des exigences éthiques ? Taire la vérité, se contenter d'une adhésion tout intérieure ? Se refuser à tirer les conséquences des vérités ? Combattre ceux qui les professent ouvertement, applaudir ceux qui les trahissent ? La notion d'excès prête à l'équivoque. Quiconque croit fermement à une vérité révélée ne se résignera pas à biaiser avec elle. Compromis, timidité sont des insultes à la vérité que l'on prétend vivre du fond de son être. Le péché d'«excès» ne serait-il pas, en définitive, la fidélité agissante, militante, proclamée sans défaillance ?

Troisième mouvement, enfin. Après avoir tenté de donner mauvaise conscience à l'évêque rebelle, son confrère fait retentir l'appel aux armes, décrit pathétiquement la joie de l'armée des Justes accueillant le fils prodigue.

«Venez défendre avec nous la vérité, mais avec les armes de l'Eglise, mais sous ses étendards, mêlé avec vos confrères qui vous aiment, qui vous chérissent, qui donneraient leur vie pour vous arracher du camp ennemi, auquel vous n'appartenez point. Il serait douloureux, après avoir servi l'Eglise, de mourir dans sa haine et sa disgrâce...» «Quelle joie pour moi, continue Massillon de voir entrer dans le port un confrère chéri que le temps avait exposé à un triste naufrage.» Et sa mémoire s'attarde sur «tant de liens d'éducation et de ministère».

En terminant, l'évêque de Clermont annonce sa visite pour l'été, mais ce ne sera pas une visite épiscopale. Ce qui évitera de nouveaux heurts avec l'abbaye de la Chaise-Dieu, qui se prévaut du droit d'exemption. Puis, un post-scriptum : «Mes lettres ne sont que pour vous seul. Sinon vous m'ôteriez la consolation d'avoir jamais aucun commerce avec vous.» Nous n'avons pas de motif de mettre en doute le sincère esprit de charité de Massillon, mais la «négociation» avec Soanen avait peu de chance d'aboutir.

Soanen lui répondit, le 18 avril 1729, en termes de délicate amitié, évoquant, lui aussi «les liens sacrés non seulement de

l'Episcopat, mais encore de notre éducation et de notre ministère précédent», assurant Massillon de sa tendresse et de ses vœux, et préférant «les petites plaies de l'ami aux fausses caresses de l'ennemi». Ce prétendu «fanatique» veut se mettre à l'école de l'évêque de Clermont : il se tiendra avec joie à la règle qu'il lui a proposée, de conserver l'union des cœurs malgré la différence des sentiments et de la conduite. Nulle atténuation de la part de Soanen dans le constat d'incompatibilité entre les principes de Massillon et les siens. Mais, sur une assimilation un peu désolante («vous m'alléguez les mêmes principes que l'archevêque d'Embrun, et tout aussi inacceptables») l'exilé de La Chaise-Dieu greffe une dissimilation qui se tourne en hommage ému à son correspondant : conformité de dogmes entre vous et M. de Tencin, «mais différence infinie dans vos cœurs».

Massillon était digne de ces louanges, qui, à un cousin de Soanen dénigrant l'évêque de Senez auprès de lui, répondait : «L'évêque de Clermont ne peut s'empêcher d'en rougir pour vous.»

Les lettres à Bissy

Le cardinal de Bissy fut ce qu'on appellerait aujourd'hui le leader de la fraction activiste de l'épiscopat constitutionnaire. Henri de Thiard de Bissy (1657 - 1737), évêque de Toul en 1687, refuse l'archevêché de Bordeaux en 1697 et est nommé évêque de Meaux en 1704. En 1714, il est abbé de Saint-Germain et reçoit le chapeau de cardinal en mai 1715. L'historiographie, en énorme majorité ultramontaine, des XIX^{e} et XX^{e} siècles, a glorifié son orthodoxie, mais les contemporains ont brossé de lui des portraits peu flattés. Pour Saint-Simon - toujours sévère, certes -, c'est «une âme forcenée d'ambition sous le pharisaïque extérieur d'un plat séminariste». Son illustre prédécesseur sur le siège de Meaux disait de lui : «Un fripon, un petit fripon.» La Princesse Palatine le jugeait «Le plus grand cuistre qui fût à Paris». Lors d'une Assemblée du Clergé, le cardinal de Polignac le menaçait : «Je publierai partout que vous avez menti au Saint-Esprit et parlé contre votre propre pensée» et, au cours d'une discussion à propos de l'accommodement, le cardinal d'Estrée lui jetait : «Vous ne parlez pas comme un évêque mais comme un barbare.» Beau livre d'or, on le voit, du boutefeu par excellence, auquel Soanen consacre cette courte oraison funèbre : «Triste sort d'avoir pour Juge la vérité que l'on a connue, que l'on a abandonnée et que l'on a persécutée ! Les mêmes intrigues qui ont frayé les voies pour parvenir à la pourpre mèneront-elles à la gloire ? Je crains qu'on ne dise d'un tel homme : **divitias quas devoravit evomet**» (lettre à Colbert de Croissy, 10 septembre 1735) (25).

Massillon eut avec Bissy une correspondance importante dont il nous reste malheureusement peu de chose, les lettres de Massillon à

Bissy et de Bissy à Massillon ayant attiré particulièrement l'attention du cardinal Fleury qui les fit saisir après la mort des deux prélats. **Les Nouvelles ecclésiastiques** nous apprennent, en une note qui n'est pas parfaitement explicite, que Bissy avait voulu s'immiscer dans le gouvernement du diocèse de Clermont comme il le faisait dans presque tous les diocèses du royaume. «Massillon lui donnait des leçons de paix et de charité dont l'Eminence profita pour ce diocèse seulement et le sien propre.»

Nous avons une lettre de Massillon à Bissy du 29 décembre 1727, en pleine guerre des avocats et des curés de Paris contre la Constitution et pour Soanen, victime du «brigandage» d'Embrun. L'évêque de Clermont couvre l'Eminence de fleurs : «Le zèle de votre Eminence pour l'Eglise ne se ralentit pas avec les années et vous nous en donnez tous les jours de nouveaux témoignages.» Il approuve la censure du P. Le Courrayer. Ce Père avait en particulier défendu, à propos de la messe, des thèses voisines de celles de l'anglicanisme : les augustiniens s'étaient séparés de lui. A la fin de sa lettre, Massillon déplore l'obstination de Soanen : «Il est bien triste pour l'Eglise, Mgr, que les évêques, qui auraient pu l'édifier et l'honorer par des mœurs épiscopales, la scandalisent et l'affligent par un esprit de schisme et de révolte.» Il avoue qu'il en a «le cœur percé de douleur».

Les deux autres lettres sont d'une bien autre portée car elles contiennent quelques éléments précis d'une doctrine théologique que nous avons cherchés en vain dans les lettres à Soanen. Elles datent toutes les deux de décembre 1734. Le conflit s'est envenimé entre les évêques acceptants et les Parlements. Les refus de sacrements ont commencé. Le mandement de l'archevêque de Paris, Vintimille (30 janvier 1732), déclenche une vague d'oppositions amenant à leur tour une répression accrue. Le Parlement de Paris se met en grève le 16 mai 1732. Des magistrats sont exilés. Le pouvoir royal esquisse une action contre les Constitutionnaires pour désarmer les Parlements. C'est ainsi qu'en septembre 1733 est interdit un catéchisme du cardinal de Bissy. Les polémiques roulent autour des limites des deux juridictions, temporelle et spirituelle. Massillon en discutera dans ses lettres à Bissy.

La première question qu'il aborde, dans la lettre du 7 décembre et qu'il reprend dans celle du 24 décembre, est la question de l'«équilibre», entendez : de la proportion qui doit exister, selon les théologiens molinistes, entre la tentation, et le secours que Dieu nous prête - pour qu'il y ait vraiment péché de la volonté libre et éclairée. Contre ces conditions préalables prétendues nécessaires, contre toute cette construction psychologique d'un juridisme artificiel, s'élevait déjà Pascal dans la IV^{e} Provinciale, qui énumère, selon le P. Le Moyne, la suite d'opérations indispensables «pour qu'une action soit péché.» (26). Citons seulement la première : «Dieu répand dans

l'âme quelque amour qui la penche vers la chose commandée, et, de l'autre part, la concupiscence rebelle la sollicite au contraire.» Les mécanismes imaginés font bon marché de la toute-puissance divine et de la perversité fondamentale de la nature humaine. Qui ne penserait jamais à Dieu ne pécherait jamais !

Massillon n'est pas satisfait de la doctrine de Bissy, bien que celui-ci «n'exige pas pour l'essence de la liberté un équilibre de penchants mais de forces et de secours». Il critique de façon pertinente une explication qui, dit-il, «n'a jamais pu guérir mes peines». Il en montre les conséquences absurdes : Dieu devrait toujours avoir la balance en mains pour égaler les secours à nos besoins» et redoubler ses bienfaits à mesure que nous devenons plus vicieux. Notre droit à la grâce augmenterait avec notre indignité. Doctrine «révoltant toute raison et toute théologie». L'évêque de Clermont met en garde contre une interprétation abusive de saint Paul : (I, Corint., X, 13). Quand saint Paul dit : «Le Seigneur ne permet pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces», il ne parle que des «tentations» attachées à l'ordre de nos devoirs, et des affections et tribulations que ces devoirs nous attirent. Le texte ne signifie pas que, dans les tentations cherchées par nous-mêmes, Dieu nous soutiendra. D'ailleurs, Dieu, parfois, refuse tout secours. Il n'existe pas de «droit» à la grâce. Massillon rappelle malicieusement à Bissy que cela est reconnu par le Corps de doctrine de 1720 auquel l'évêque de Meaux avait souscrit. En définitive, la réaction de Massillon est sainement augustinienne : le mot «équilibre» lui fait peur, avoue-t-il dans la lettre du 24 décembre : «Il n'y a pas toujours un équilibre de forces entre la tentation et la grâce.»

Une autre erreur de Bissy est corrigée vigoureusement. La crainte seule n'est pas suffisante pour la grâce du sacrement de Pénitence. Bissy s'était sans doute récrié, avait admis cette vérité du bout des lèvres. Massillon riposte : «Vous ne le dites pas assez hautement, quand vous avez établi que la crainte seule des peines éternelles disposait à l'absolution dans le tribunal.»

La protestation de Massillon va jusqu'à l'indignation véhémente quand il affirme que les clameurs des Appelants sont justifiées par les excès des théologiens constitutionnaires, s'appuyant sur la Bulle pour «réduire à presque rien le grand précepte de l'amour de Dieu». Et il ajoute : «Les évêques ne sauraient parler assez haut sur un article qui est comme l'âme de la religion et la base de toute la doctrine chrétienne.» Mais, au fait, a-t-il lui-même, toujours parlé haut quand le principe était outragé ou affaibli ?

Sur la juridiction ecclésiastique, l'évêque de Clermont approuve Bissy, mais il lui paraît que «quelques conséquences vont trop loin. Nous perdrons en voulant trop gagner». Les «erreurs» des Parlements ne sont que des malentendus et des équivoques.

L'ultramontain Bissy doit subir une mercuriale impitoyable. Pourquoi, lui demande Massillon, n'avez-vous pas écrit des ouvrages contre les abus de la soumission à la Bulle, qui autorisent les excès sur le dogme et la morale ? La question dénote quelque candeur chez celui qui la pose. Il ne cache pas à son interlocuteur que ses positions «en pointe» sont loin de faire l'unanimité : «Sur la Bulle et sur la nature de la juridiction, beaucoup de vos articles de foi trouveraient bien des mécréants parmi les théologiens les plus orthodoxes.» Et ce coup de patte encore : «La défense du dépôt commun de la foi ne doit pas dépendre d'une opinion personnelle capable d'affaiblir la bonne cause et non de la soutenir.»

L'accusation devient plus directe : vous avez trop d'indulgence pour l'ultramontanisme. «Vous semblez justifier l'énormité de ces prétentions en notant que les ultramontains ne les regardent pas comme des articles de la foi.» Cela se comprend d'un auteur honoré de la pourpre (voilà un langage sans fard). Des théories comme l'infaillibilité des Papes, leur supériorité sur les Conciles, leur pouvoir de déposer les rois, «renversent toute la sûreté des sociétés civiles». Ce sont de «nouveaux paradoxes nés dans l'ignorance et la superstition des derniers siècles. Il faut en parler d'une manière un peu plus honorable aux droits de l'épiscopat et plus dans le style de nos maximes, ces maximes qui s'affaiblissent.»

Les mandements incendiaires de Bissy sont «exécutés» sur un ton cinglant : «Vos mandements sur les bornes des deux puissances et pour la défense de la juridiction ecclésiastique exciteraient un soulèvement général dans les tribunaux du royaume.» Autre grief : Bissy met trop face à face, à égalité, ultramontanisme et ancienne doctrine de l'Eglise, en laissant le choix libre : «Ce morceau ne plaira pas au Clergé de France.»

Les amabilités de la conclusion ne peuvent dissimuler la complète désapprobation : «Si je croyais que vos derniers mandements pussent nous donner la paix je les signerais de mon sang.» Bien mortes, les illusions de 1720 !

La lettre du 19 mai 1735, beaucoup plus banale, est aussi plus riche en éloges de Bissy. Tout se résout en condamnation des «novateurs» des deux camps.

Après la mort de Bissy, Massillon, par sa lettre du 4 septembre 1737, conseille au neveu du cardinal, le marquis de Bissy, de ne pas rendre publics les derniers écrits de son oncle. Ce serait trop imprudent ; les textes, d'ailleurs, ne sont pas au point. Massillon, quant à lui, obéit à Fleury et lui adresse les papiers de Bissy en sa possession.

L'ensemble de ces papiers, dix-sept ballots, fut transporté à la Bastille et brûlé dans les fossés, le 12 octobre 1737. Les Mémoires envoyés par Bissy à divers prélats, outre Massillon, figuraient-ils dans l'autodafé ? Perte irréparable pour l'historien du cardinal de Bissy et pour ceux qui voudraient saisir plus à fond l'action modératrice de l'évêque de Clermont sur son collègue de Meaux, et mieux apprécier la valeur des rectifications augustiniennes et gallicanes apportées par le premier à des théories hasardeuses.

Peut-être, malgré des apparences plus nuancées, dans son commerce épistolaire avec le cardinal de Bissy, Massillon n'est-il pas loin de le juger comme le jugeait Jean Soanen.

Bilan

Les auteurs - ecclésiastiques pour la plupart - qui, au XIX^{e} siècle et au début du XX^{e} siècle, ont écrit sur Massillon des ouvrages relevant davantage de l'hagiographie et de l'amplification académique que de l'Histoire, ont eu pour principal souci de laver Massillon de tout soupçon de «jansénisme», abomination de la désolation, monstre d'autant plus épouvantable que chacun l'imagine à sa façon (27). Mgr Blampignon, le plus sérieux de ces historiens, le plus documenté aussi, doit cependant admettre, à regret, une période «jansénisante» dans la carrière de Massillon. Autour de 1695, «Quoiqu'encore flottant, il penchait du côté janséniste». Mais ce n'était pas un attachement durable, à en croire notre biographe : le Père de la Tour et Massillon «tenaient aux opinions de la Congrégation, quoique sans aigreur et sans entêtement, et, d'ailleurs, prêts, comme la suite l'a démontré, à se soumettre au jugement de l'Eglise et même de la défendre». L'abbé Crégut est contraint au même aveu, tout en minimisant la gravité de la fugue : «Il donna dans les théories à la mode. Il y trempa seulement le bout de ses ailes. Pourtant, certaines de ses lettres, écrites avant l'épiscopat, laissent échapper une légère odeur janséniste.» Nous ne pouvons aujourd'hui nous contenter de ces discours délicatement balancés. Malheureusement, trop de textes et de témoignages sûrs nous font défaut pour que nous puissions évaluer avec exactitude la distance qui s'étend entre les positions théologiques de l'évêque de Clermont et l'augustinisme intégral des défenseurs de l'Appel de 1717, au premier rang desquels est Jean Soanen. Si nous nous reportons en effet aux **Nouvelles ecclésiastiques** du 9 janvier 1758, nous apprenons que le grand-vicaire La Batisse aurait volé les lettres de Massillon après la mort de l'évêque et les aurait transmises à M. Couturier, Supérieur Général de Saint-Sulpice. Les lettres à Soanen, dont les doubles étaient conservés, auraient contenu les preuves d'un antijésuitisme des plus catégoriques. Le Roi fit enlever les lettres à Bissy et à Fleury, sur la suggestion de Boyer, ancien évêque de Mirepoix et chargé de la feuille des bénéfices. Les lettres auraient fait état, également,

d'opinions de prélats, moins favorables, dans l'intimité, aux thèses molinistes qu'ils ne l'étaient dans leurs déclarations publiques (ainsi Vintimille, archevêque de Paris).

Malgré tout, des indices, des faits, des textes peuvent être rassemblés. Ils manifestent certaines préférences de Massillon, mais celles-ci vont à peu près à égalité dans l'un et l'autre sens. Tantôt, on le pense ami des Appelants ; tantôt d'autres affirmations détruisent la première impression.

Sans lui accorder une valeur probante exagérée, nous procéderons à cette rapide confrontation des arguments pour et contre le «jansénisme» de l'évêque de Clermont.

A - Voici ce qui peut être retenu en faveur d'une annexion, d'ailleurs partielle et relative, de Massillon par les fidèles de Jean Soanen :

1) Dans bien des sermons, abondent les idées chères à Port-Royal. Nous avons signalé plus haut quelques concordances. Citons encore dans le «Sermon de la Samaritaine» prononcé à Versailles, le 4 mars 1701, un éloge des premiers chrétiens que l'orateur décrit comme «dépouillés même pour un temps de toutes les marques de leur grandeur selon le siècle et n'ayant plus d'autre consolation que celle de leurs larmes et de leur pénitence». Certains ont fait le rapprochement avec les Solitaires de Port-Royal. On se gardera cependant d'abuser des analogies conjecturales.

2) Massillon a entretenu de bonnes relations avec des personnes très engagées dans le combat anticonstitutionnaire. Il a soutenu Colbert de Croissy dans sa protestation pour une question de préséance et d'empiétement contre l'archevêque de Narbonne, Beauveau, et en a même écrit à Fleury. Il avait aussi, dès 1698 approuvé l'interdiction des Jésuites, décidée dans son diocèse par l'évêque de Montpellier. Il a demandé au P. Gauthier, au début de son épiscopat, de venir l'aider à Clermont :

«Je n'aurais rien à souhaiter si le diocèse de Clermont devenait un jour digne de votre zèle. Avec un ouvrier comme vous je me croirais bien fort et je pense que je vous représenterai un jour si vivement les besoins de cette grande Eglise que votre piété ne vous permettra pas de vous y refuser.» C'est dire quel cas il faisait de celui qu'il appelait «un homme de Dieu». Il fit élire comme chantre du Chapitre l'abbé Périer, petit-neveu de Pascal. Il employa comme prédicateurs des prêtres peu zélés pour la Constitution : ainsi, en 1727, le Dominicain Barrère, que la cour interdira en 1730 à Colbert de Croissy de choisir pour la même fonction.

3) Les Jésuites l'ont parfois attaqué : ainsi tel Père qui, en chaire, stigmatisait «ceux qui ne prennent pas parti et ceux qui gardent le silence quand leur devoir est de parler.» Péché d'abstention : son biographe du XIX[e] siècle, l'abbé Bayle, lui reproche de n'avoir point écrit en faveur de la Bulle avec tout le talent qui était le sien. De son côté, l'évêque n'a pas toujours ménagé les Jésuites. **Les Nouvelles ecclésiastiques** du 18 janvier 1723 annoncent que Massillon a renvoyé le P. Sanmartin, obligé de se retirer au Puy.

4) C'est une calomnie que de voir dans les hommes et les femmes de Port-Royal des adversaires du culte de la Vierge. Ils réagissaient simplement contre une dévotion mariale trop exclusive. Massillon paraît même outrer leur position quand, dans le «Sermon sur la fête de l'Assomption» 2e partie, il condamne l'exaltation de la Vierge elle-même : «C'est lui (le Christ) que nous honorons en elle.»

5) **Les Nouvelles ecclésiastiques** et autres publications des Appelants ont toujours évité les critiques contre la vie privée du prélat. Des bruits avaient couru sur ses liaisons avec la marquise de l'Hôpital (la dauphine prétendait posséder des preuves) et la duchesse de Berry. Mais Louis XIV le justifia, et ces ragots sont démentis par tout ce que nous savons de la personnalité de Massillon. L'hommage de Saint-Simon, d'autre part, est de poids. Notre héros serait peut-être légèrement plus vulnérable sur le chapitre de l'intrigue politique et des recommandations de ses candidats aux puissants du jour («notre cher abbé» recommandé à Bissy; Ribeyre, vicaire général, recommandé à Fleury le 8 avril 1740). Mais ce ne sont pas là cas pendables. Racontars absurdes ou puérils, pareillement dédaignés par la polémique anticonstitutionnaire : Massillon aurait pris pour sa maison la livrée verte - il aurait été le confesseur du jeune roi...

6) Un événement fut beaucoup commenté. Massillon accorda les derniers sacrements, sans condition, à Marguerite Périer la miraculée de la Sainte-Epine. Elle avait le portrait du diacre Pâris à son chevet.

7) En 1731 a commencé l'épidémie des Convulsions, phénomènes sur lesquels les Appelants sont divisés. Soanen et Colbert de Croissy sont contre les «secours», petits (coups de bâtons, bûches, chenêts) et grands (transpercement avec clous, épées, suspension, crucifixion), mais voient dans les Convulsions des «actions de Dieu» (lettre de Soanen du 26 décembre 1732). Massillon, parlant incidemment de la question dans une lettre à Trudaine de Montigny (1732) ne se classe pas d'emblée parmi les sceptiques définitifs : «Je douterai si ces

miracles sont des châtiments ou des grâces... J'attends le dénouement pour faire mon acte de foi.» Et il rejette comme absurde l'hypothèse d'une mystification concertée.

8) **Les Nouvelles ecclésiastiques** constatent, non sans satisfaction, que l'évêque de Clermont se contente d'assentiment verbal pour l'acceptation de la Bulle par son clergé (année 1721, p. 46). Il est contre la signature du Formulaire : à son avis, elle multiplie les «jansénistes» (10 novembre 1730, 237-21 décembre 1730). On lit dans les **Nouvelles** du 29 mai 1731 que Massillon est indulgent, pourvu qu'on ne fasse pas d'éclat. Après sa mort il sera regretté (n° du 15 octobre 1744).

9) A propos de faits allégués par **Les Nouvelles ecclésiastiques** du 29 mai 1731 Soanen tient, dans une lettre du 21 août 1731 à un de ses correspondants, non nommé explicitement, à rectifier les informations du «généreux historien de la tradition journalière». Il lave Massillon de certaines accusations : «On a quelquefois un peu augmenté, en imputant à l'oncle plus de mal qu'il n'en fait. Il est sûr que son cœur le porte à faire bien et qu'il ne fait pas tout ce qu'il pourrait. Le fond en est très bon, et s'il suivait son cœur, tout irait mieux». Jugement en somme très favorable, au moins sur les intentions. Est loué également le neveu, J.-B. Massillon, supérieur du Grand Séminaire : «Droit et sage, il ne fera rien contre son devoir.» De l'incident rapporté par les **Nouvelles**, M. Champflour (futur évêque de Mirepoix) est responsable. C'est lui qui fit une obligation de la signature aux ordinands. Massillon ne leur avait rien demandé de tel. Tout à l'honneur de l'évêque de Clermont encore, selon Soanen, sa réflexion lorsqu'il reçut la lettre de M. Chauvelin aux évêques : «J'en ai de la joie, cela pourra arrêter les brouillons.»

10) Le gallicalisme de Massillon est incontestable et il l'exprime parfois en termes peu aimables pour Rome. Dans son «Oraison funèbre de Louis XIV», ne rappelait-il pas en ces termes un épisode du conflit entre Innocent XI et le roi : «Rome est forcée de désavouer par un monument public le droit des gens violé et l'outrage fait à une couronne de qui elle tient sa splendeur et la vaste étendue de son patrimoine.» Le 2 janvier 1701, il écrivait à l'abbé de Louvois qui séjournait à Rome : «Allez prier sur les Saints Apôtres et y respirer les restes d'esprit apostolique que leurs cendres respirent encore. J'aimerais bien mieux les aller puiser là qu'au Vatican.»

B - Sur l'autre volet du diptyque : des données propices à une interprétation inverse. Dans cette perspective, Massillon apparaît comme un partisan convaincu de la Bulle Unigenitus.

1) Il a nettement accepté la Bulle, quoiqu'il l'ait fait sans éclat. Dans son «Oraison funèbre de Madame» (à Saint-Denis, 5 février 1723) il incrimine «l'indocilité et la désobéissance» des anticonstitutionnaires. Il n'admet les membres de l'Oratoire aux Saints Ordres qu'après la signature du Formulaire (encore qu'il fasse preuve personnellement de tolérance sur ce sujet). Il interdit un Père qu'il sait avoir distribué des «ouvrages douteux». Il approuve, au moins tacitement, un curé qui a fermé sa sacristie et son église au Père Mallet (Riom, 1730). Tournadre, prévôt du chapitre de Lezoux, ne peut, à cause de son attitude à l'égard de la Bulle, obtenir l'autorisation de prêcher ; il est condamné à trois mois de retraite. Massillon a révoqué l'autorisation donnée à un ecclésiastique exilé de célébrer la messe (**Nouvelles ecclésiastiques,** 1727, p. 149). Le P. Josse, Oratorien de Clermont dénoncé par le curé sulpicien de Notre-Dame du Port, est frappé d'interdit (**Nouv. eccl.**, janvier 1731, p. 16).

2) Le P. Mercier, cordelier de Riom, demande à l'évêque un procès-verbal de la Conférence de Riom pour l'envoyer à la Cour. Certes, l'évêque refuse (lettre du 17 novembre 1724) mais souligne qu'il est en règle : il a fait rappeler à la conférence la défense de lire le livre des **Réflexions morales.** Il a publié l'ordonnance sur la Bulle dès le premier synode. «J'ai fait sortir du diocèse, ajoute-t-il, tous les Réappelants, et le petit nombre d'Appelants qui y restaient sont venus se soumettre à moi et m'ont témoigné d'être disposés à faire tout ce que j'exigerais d'eux.» Est-ce un bilan proclamé pour prévenir l'accusation de tiédeur ? En tout cas, sa méthode, toute de douceur, semble avoir produit des effets : «On ne parle non plus des dernières erreurs condamnées que de hérésies de Nestorius et d'Eutychès.» Mais il recommande de ne pas provoquer les laïcs en étalant imprudemment les pièces de cette querelle.

3) Le 21 juin 1731, Massillon fournit une attestation pour les Prêtres du Saint-Sacrement qui dirigent son séminaire de Thiers, maison de punition disciplinaire où des membres de son clergé viennent parfois passer quelques mois pour expier leurs fautes. L'attestation porte que les Prêtres du Saint-Sacrement «sont d'une doctrine très éloignée de tout soupçon même de nouveauté, fort soumis aux Constitutions du Saint-Siège reçues dans l'Eglise, spécialement à la Constitution Unigenitus». L'évêque souhaite leur érection en Congrégation.

4) L'évêque de Clermont n'a pas très bonne opinion des Bénédictins de la Chaise-Dieu, que l'on dit livrés au jansénisme (lettre à M. de Lamoignon, 24 février 1736). Mais le motif de

la mésentente est peut-être plutôt d'ordre juridictionnel que théologique. Ils excipent d'un droit d'exemption pour les visites épiscopales et ne consentent pas à céder à l'évêque leur prieuré de Montferrand.

5) Le P. Pouget, de l'Oratoire, qui, dans sa jeunesse, fut le directeur de conscience de La Fontaine repenti, devint Supérieur du séminaire de Colbert de Croissy à Montpellier et composa un Catéchisme mis à l'index en 1721, et condamné également par l'évêque de Montpellier. Ce Père eut tous les malheurs et mécontenta toutes les puissances ! Massillon le fit travailler à son Rituel mais le disgracia après la publication de la lettre à Noailles. Retiré à Saint-Magloire, il mourut en avril 1723 et on fit une saisie de son catéchisme en latin, aux trois-quarts imprimé.

6) L'entourage du prélat est, en majorité, formé des partisans résolus de la Bulle Unigenitus. Le 25 septembre 1719, il prend pour grand-vicaire J.-B. de Champflour, né en 1683, et qui, nommé plus tard évêque de Mirepoix, sera sacré par Languet de Gergy. Il s'était déchaîné contre le «cas de conscience» (1701), en avait écrit, indigné, à Bossuet. Massillon préféra les Sulpiciens aux Oratoriens pour assurer la direction de son Grand Séminaire.

7) Le P. Bridaine prêcha une mission à Clermont (mars - avril - mai 1740), accompagné de Teisonnier, Robert, De Deur. Le prédicateur, alors en vogue, était ardent propagandiste de la Bulle et discréditait l'Oratoire et les Appelants. Son éloquence se voulait populaire et d'un pathétisme appuyé. Marmontel nous le montre en pleine action oratoire :

> «Il n'avait que des cris, des sanglots et des pleurs
> Mais de longs traits de feu jetés à l'aventure
> D'une chaleur brûlante animaient sa peinture...»

Sans doute, Massillon invita-t-il le bouillant apôtre à ne pas compromettre, par ses excès de langage, la paix du diocèse. Bridaine ne tint guère compte de ces sages conseils : «Ne pensez point me fermer la bouche, je dirai tout ce que Dieu m'inspirera lorsque je serai en chaire.» L'évêque de Clermont assista néanmoins à tous les exercices. Fut-il présent à l'autodafé des «livres dangereux», parmi lesquels les œuvres de Molière, qui fut organisé sur une place de Clermont par le P. Bridaine ? En tout cas, il couvrit le Père d'éloges ; le vanta auprès de Fleury et recommanda même qu'on le fît prêcher devant la Cour. Fleury n'était pas aussi satisfait du personnage et de son zèle intempestif. Il le tança sans ménagement, lui rappelant que le **Don Quichotte** et les œuvres de Molière jetés au feu avaient été imprimés avec privilège du roi. «Vous avez en cela, ajouta-t-il, poussé votre zèle trop loin et il en pourrait naître de

dangereuses conséquences. Je vous prie donc d'être plus retenu en pareil cas et d'agir à l'avenir avec plus de circonspection.»

Les Nouvelles ecclésiastiques révélèrent les scandales de la Mission de Clermont, ce dont Massillon fut furieux. Il accusa les PP. de l'Oratoire d'avoir fourni des informations au nouvelliste. Jean Soanen a vérifié par plusieurs témoignages oculaires que la feuille n'avait dit que la vérité. Dans une lettre du 24 juillet 1740, il réserve à l'évêque de Clermont un commentaire peu tendre : «Si ce vrai déplaît, parce qu'il fait peu d'honneur, il fallait le prévenir par la prudence, plutôt que d'en faire un crime à des innocents.» Et d'inscrire Massillon parmi les fils ingrats : «**Filios enutrivi... ipsi autem spreverunt me.** La chère Congrégation pourrait s'attendre à de meilleurs services.» Soanen avait déjà écrit au P. Dulerin, le 12 mars 1740 : «La mission de Clermont n'est digne que de larmes.»

Cependant, la plupart du temps, Soanen ne va pas jusqu'à la réprobation sans nuance à l'égard de son confrère de Clermont. Celui-ci est sans doute l'âme très chère pour le salut de laquelle prie le Père de l'Oratoire à qui s'adresse Soanen en janvier 1738. L'exilé de la Chaise-Dieu encourage son correspondant à prier encore pour la conversion de l'égaré. La grâce divine peut ne se manifester qu'à la dernière heure : «On peut réparer par un grand courage les fautes d'une excessive lâcheté.» D'ailleurs, la conversion n'est-elle pas en route ? «L'aveu et la conviction qu'a produits la lecture de certain livre promettent des fruits plus abondants» : ce livre est celui de Carré de Montgeron. L'accusation, chez Soanen, est constamment mêlée d'espérance fraternelle en un redressement, et aucune circonstance atténuante n'est omise.

Quelle fut la pensée profonde de Massillon sur les querelles religieuses de son temps ? C'est un secret que nos moyens d'enquête ne nous permettent pas de percer absolument. Nous mettrons en très bonne place Massillon parmi les prélats du Tiers parti au XVIII[e] siècle, à côté d'un Souillac (Lodève), Bazin de Bezons (Carcassonne), Fitz-James (Soissons), un Choiseul-Beaupré (Châlons), un La Châtre (Agde). Pourtant, ne garda-t-il pas toujours un faible pour l'augustinisme oratorien ? «Le fond en est très bon», disait Soanen. Mais il est deux races d'hommes : ceux qui possèdent la conviction intérieure, mais chez qui une véritable passion de la conciliation empêche toute expression forte et efficace de leur idée - ceux dont la résolution et le courage mènent l'idée à sa manifestation pleine et entière, quelque danger qu'il en résulte. Il y a aussi la famille des politiques et celle des mystiques, selon la distinction péguyste. La confrontation de J.-B. Massillon et Jean Soanen illustre assez bien les contrastes entre ces deux races ou ces deux familles.

Marcel Laurent

(1) B. Attaix. **Etude sur Massillon**, thèse doctorat. Toulouse, 1882.

(2) La prononciation exacte du nom de Soanen est : Sou-a-nin et non, comme on l'entend parfois, Soa-n-ène.

(3) Joseph Aymard. **La Bourgeoisie française,** Paris, Perrin, 1934, p. 194.

(4) Ch. Juge-Chapsal. **Les Origines de Jean Soanen.** Digne, 1943.

(5) **Vie de Messire Jean Soanen.** A Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1750. Nous emprunterons beaucoup à cet ouvrage.

(6) Cf. P. Cochois. **Les Vœux de servitude et l'idéal de vie sacerdotale proposé par le P. de Bérulle.** «Oratoriana». Nlle série. T. II, 1961, pp. 101-118.

(7) **Sermons sur différents sujets prêchés devant le Roi par le P. Soanen.** Lyon, 1767.

(8) Selon Blampignon, il faut distinguer, à Paris : l'Institution de l'Oratoire, dont l'église est consacrée à l'Enfant-Jésus ; le séminaire Saint-Magloire, confié en 1620 par le cardinal de Retz aux Oratoriens, à condition d'y entretenir douze boursiers ; la Maison de l'Oratoire,rue Saint-Honoré.
Blampignon. **Massillon d'après des documents inédits.** Palmé-Albanel, 1879.
L'Episcopat de Massillon suivi de sa correspondance. Plon, 1884.

(9) D'après les Registres de l'Oratoire cités par Blampignon.

(10) Ce séjour est, somme toute, hypothétique. Notons cependant que le frère de l'abbé de Sept-Fons, l'abbé de Beaufort, était le confesseur de Noailles et le chef de son Conseil épiscopal.

(11) Le P. Bougerel, né à Aix en 1679, reçu à l'Institution en 1702, mort en 1755.

(12) Très probablement des «mots» inventés après coup.

(13) **Le Correspondant,** 1867.

(14) **Oeuvres complètes de Massillon**, par l'abbé Massillon. Paris, 1745-48. 15 vol. Plus de 25 éditions. Edit. de 1886 : 4 vol.

(15) «L'éloquence de Massillon» - **Etudes critiques sur l'histoire de la Littérature française.** 2e série, pp. 63-121.

(16) Cf. A. Gazier. **Mélanges de Littérature et d'Histoire.** 1904, p. 171.

(17) **Mémoires et Lettres** de F.-J. de Pierre, Cardinal de Bernis. T. I, p. 76.

(18) Cf. **Correspondance, décisions, ordonnances...** publiées par Michel Cohendy. Clermont-Ferrand, 1883.

(19) Ch. Juge-Chapsal. **L'épiscopat de J. Soanen.** «Bulletin histor. et scientif. de l'Auvergne», 1955.

(20) L'intendant Rossignol ne put obtenir du Contrôleur général Orry la destruction de la rizière avant la récolte. Massillon intervient contre la dureté d'Orry (lettre à Rossignol, août 1741).

(21) A. Adam. **Du mysticisme à la révolte.** Fayard, 1968, p. 322.

(22) Cf. **Journal** de l'abbé Dorsanne.

(23) **La Vie et les Lettres de J. Soanen.** 1750, 2 tomes in - 4° ou 8 vol. in - 12.

(24) Cf. Marcel Laurent. «J. Soanen... devant le «Concile» d'Embrum», **Revue d'Auvergne,** tome 82, n° 2, 1968.

(25) La date de la lettre de Soanen est manifestement erronée. Les dictionnaires concordent sur la date de la mort de Bissy : 26 juillet 1737. Sans doute l'éditeur de la **Correspondance** de Soanen s'est-il trompé dans son classement chronologique.

(26) **Les Provinciales.** Edit. Louis Cognet. Garnier, 1965. Consulter les notes sur la 4e Lettre.

(27) Outre les auteurs déjà signalés, citons : Abbé Bayle. **Massillon. Etude historique et littéraire,** Bray, édit., 1867. Abbé R. Crégut. **Massillon. Visite à Hyères et Clermont.** Mém. Académie

Clermont, 2e série, fascic. 10 (1897) - E. Favier. **Réalisme et Modernité de l'éloquence et de l'action de Massillon.** Revue d'Apologétique. Mai - Juin 1935 - A. Chérel. **Massillon.** - J. Champomier. **Massillon.**

L'information de quelques-uns de ces auteurs laisse à désirer. Pour Crégut, Soanen meurt en 1738 (**Histoire du collège de Riom**, Pouzol, éd. 1903, p. 121). L'abbé Bayle appelle Soanen «l'évêque de Seez», erreur reprise dans tout le livre, sauf p. 297, où Soanen est évêque de Senès. Un autre auteur fait naître Soanen à «Rions» !